

CIFE

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
RCS NANTERRE 855 800 413 000 53
Code APE 6 420 Z
Siège Social : Challenge 92 - 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
www.infe.fr

ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 JUIN 2014

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
Siège social : Challenge 92 - 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
RCS NANTERRE 855 800 413 000 53 – Code APE : 6420 Z

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

SOMMAIRE

N° Page

- 1 ➤ Sommaire
- 2 ➤ Renseignements concernant la Société
- 3 ➤ Evolution du Capital au cours des cinq derniers exercices
- 4 ➤ Organigramme du Groupe

- 5 ➤ Exposé sommaire
- 6 ➤ Chiffres clés consolidés

- 7 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 15 ➤ Rapport données sociales, environnementales et sociétales
- 23 ➤ Rapport du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales et sociétales consolidées

- 25 ➤ Liste des mandats des Administrateurs

- 26 ➤ Rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne
- 32 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- 33 ➤ Comptes consolidés 2013 du Groupe CIFE
- 37 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 50 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 51 ➤ Comptes sociaux 2013 de SA CIFE
- 53 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 58 ➤ Tableau des filiales et participations
- 59 ➤ Résultats des cinq derniers exercices
- 60 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 61 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 65 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

- 66 ➤ Attestation des responsables du rapport financier annuel

- 67 ➤ Texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social : 59, Rue La Boétie 75008 PARIS

A compter du 1^{er} Janvier 2014 :

Challenge 92 – 101, Avenue François Arago
92000 NANTERRE

Site Internet : www.infe.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS PARIS

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2019, sauf
dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013

Capital et caractéristiques : Le capital est de
24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une
valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement
libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre
cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur
au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou
d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions
gratuites.

TITRE

Place de cotation : Euronext Paris
Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219
Bloomberg : CFE FP
Reuters : IFDE.NT
Datastream : F : INDE
Mnemo : INFE
Secteur : construction
Classification ICB : 2357
Eligible PEA/SRD : Oui/Non
Eligible PEA-PME : Oui



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration :

Jean BRUDER
Nicole DURIEUX
Bernard THERET
SAS ALFRED DE MUSSET : représentant permanent
Cécile JANICOT

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil
d'Administration

DIRECTION

Olivier TARDY, Président Directeur Général
Bernard THERET, Directeur Général Délégué
Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Atlantique
3, Rue Emile Masson – B.P. 21919
44019 NANTES CEDEX 1
Nomination : AG du 14 Juin 2013

RSM SECOVEC

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277
44702 ORVAULT CEDEX
Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

Commissaires aux Comptes suppléants :

Société AUDITEX
3, Rue Emile Masson – B.P. 21919
44019 NANTES CEDEX 1
Nomination : AG du 14 Juin 2013

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277
44702 ORVAULT CEDEX
Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2009	2010	2011	2012	2013
- Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :					
- par division du nominal du titre par deux					
- par augmentation de capital					
- par levée d'options de souscription d'actions					
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :					
- par réduction de capital social					
- Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	24 000 000				

REPARTITION DU CAPITAL

	31/12/2013		31/12/2012	
	% du capital	% droit de vote	% du capital	% droit de vote
- SAS Alfred de Musset	50,83	56,15	50,83	56,15
- M. Daniel TARDY	4,88	5,39	4,88	5,39
- M. Gérard TARDY	4,17	4,61	4,17	4,61
- Auto-détention	9,46	-	9,46	-
- Salariés Groupe CIFE	4,02	4,44	4,02	4,44
- Public	26,64	29,41	26,64	29,41
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 31 Octobre 2009 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte annule et remplace celui signé le 20 Décembre 2004. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 30 %, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90%, 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 14 Juin 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la société dans les conditions et limites définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce afin de :

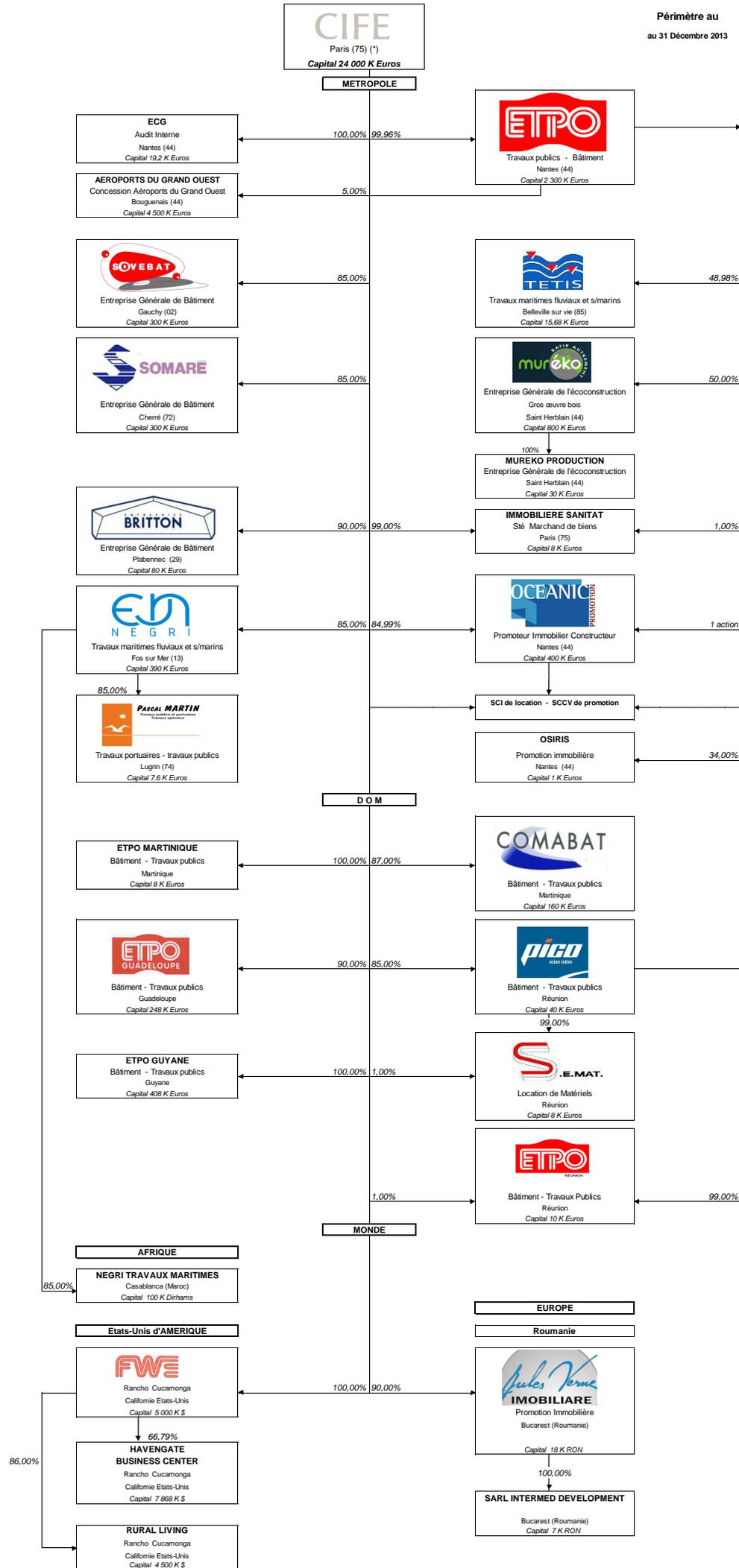
- attribuer des options prévues à l'article L.225-179 du Code de Commerce ou encore d'opérations d'actionnariat salarié,
- conserver ces actions, les céder ou les transférer, les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de leur annulation.

La **SA CIFE** n'a pas acquis d'actions propres sur l'exercice 2013.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de Juin 2014, dans sa 5^{ème} Résolution, d'actualiser les objectifs du précédent programme approuvés le 14 Juin 2013.

AUTO DETENTION TITRES CIFE

	2013	2012
% de capital auto-détenu	9,46 %	5,35 %
- du 1 ^{er} Janvier	9,46 %	9,46 %
- en fin de période		
Nombre de titres		
- en début de période	113 542	64 193
- acquis	-	49 349
- attribués gratuitement	-	-
- cédés	-	-
- annulés	-	-
- en fin de période	113 542	113 542
Valeur brute fin de période	5 960 K€	5 960 K€
Valeur boursière	7 096K€	5 113 K€
Provision pour dépréciation	-	847 K€



Nb : les villes indiquées sont celles des sièges sociaux des entités juridiques
(*) Le siège social de CIFE a été transféré à Nanterre (92) avec effet au 01er janvier 2014

CIFE

Exposé sommaire - Résultats Annuels 2013

Le Conseil d'administration réuni le **10 Avril 2014**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2013. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (En K€)	2013	2012⁽¹⁾	Var.
Chiffres d'affaires	180 618	145 918	+ 23,8 %
Résultat Opérationnel	4 792	4 149	+ 15,4 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 127	4 324	+ 18,5 %
Part du Groupe	4 756	3 935	+ 20,8 %
Intérêts Minoritaires	371	389	- 4,6 %

(1) La période 2012 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IAS19R (engagement de retraite et assimilés)

Le Groupe **CIFE** a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** en augmentation de **23,8 %** à **181 M€** contre **146 M€** en 2012.

L'**activité BTP** affiche une augmentation de **22 %** pour s'établir à **174 M€** contre **142 M€** en 2012. Cette augmentation est constatée en France métropole et dans une moindre mesure dans les départements d'outre-mer qui affichent une progression moins importante.

L'**activité de promotion immobilière** est, quant à elle, en augmentation de **80 %** avec un volume de **6,8 M€** contre **3,8 M€** en 2012 qui présentait une activité très faible. Cette activité s'explique essentiellement par la contribution des 3 programmes immobiliers en France actuellement en phase de production lancés en 2012 et 2013.

Le **résultat opérationnel** s'élève à **4,8 M€** contre **4,1 M€** en 2012 soit en augmentation de plus de **15 %**. En revanche, rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges de **2,65%** contre **2,84%** en 2012 continuent de se dégrader et restent toujours très tendues.

L'**activité BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **5,5 M€** soit **3,16 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **174 M€** en 2013 contre **4,9 M€** soit **3,50 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **142 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** génère une perte de **0,7 M€** contre une perte de **0,8 M€** en 2012. Ce résultat déficitaire est dû essentiellement pour **1,0 M€** aux provisions pour risques constituées sur un programme en France.

En progression de 17%, notre **EBITDA** ressort en 2013 à **9,5 M€** (**5,2 %** du CA) contre **8,1 M€** (**5,5 %** du CA) sur l'année 2012.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) a augmenté d'environ **20 %** passant de **3,9 M€** en 2012 à **4,8 M€** en 2013. Il représente **2,63 %** du chiffre d'affaires contre **2,69 %** en 2012. Aussi, l'**activité BTP** a dégagé pour **5,3 M€** de résultat net (part du Groupe), équivalent à **5,1 M€** en 2012. L'**activité immobilière** a dégagé une perte nette part du Groupe de **0,5 M€** contre une perte de **1,2 M€** en 2012.

Le **résultat net par action** s'élève à **4,38 Euros** contre **3,62 Euros** en 2012.

Les **investissements** financés pour **70 %** sur fonds propres et **30 %** par emprunts bancaires et crédit bail se sont élevés en 2013 à **6,2 M€** contre **7,0 M€** en 2012.

Les **dettes financières** s'élèvent à **15,5 M€** à la fin de l'exercice contre **14,3 M€** à la fin de l'exercice précédent.

Le **cash-flow consolidé annuel** est de **8,9 M€** contre **8,4 M€** en 2012.

La **trésorerie nette totale**, d'un montant de **74,4 M€** intégrant les placements à court, moyen et long termes est en augmentation de **2,6 M€** sur l'exercice.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** à **84,8 M€** (dont **81,0 M€** part du Groupe) en augmentation de **3,0 M€** par rapport au 31 Décembre 2012.

La société mère **SA CIFE** a dégagé un bénéfice net en 2013 de **4,0 M€** contre **5,4 M€** en 2012.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le Vendredi 13 Juin 2014 la distribution d'un **dividende** de **1,38 €** par action.

Perspectives 2014

Le Groupe **CIFE** débute l'année 2014 avec un carnet de commandes travaux d'environ **160 M€** au 1er Janvier 2014 représentant dorénavant près d'une année d'activité. Ce carnet est équivalent à celui enregistré à la même époque de l'année dernière.

Nous poursuivons de plus nos investissements pour faire croître notre activité en Ile de France, l'une des rares zones géographiques dans laquelle la perspective des travaux du "Grand Paris" donne des espoirs de croissance de notre activité importants.

Nous étudions également des possibilités de nous développer à l'international.

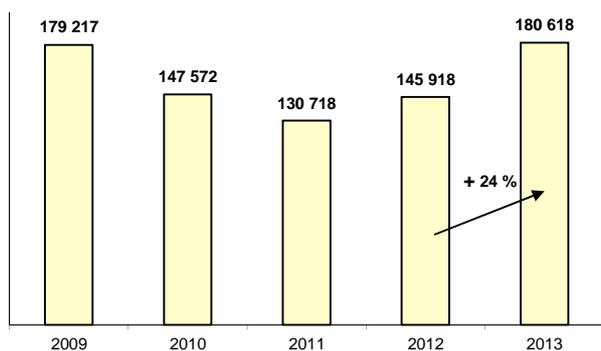
Nous demeurons cependant très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum nos outils, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

A propos du Groupe CIFE

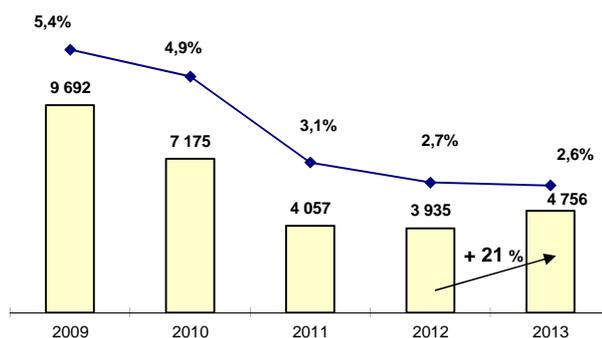
Les *cœurs de métier* du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Données établies aux normes IFRS

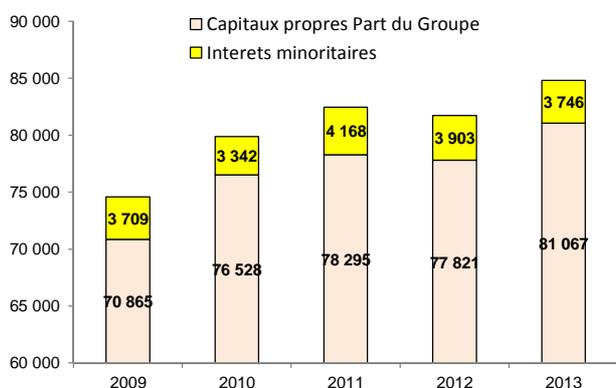
Chiffre d'affaires (En KE)



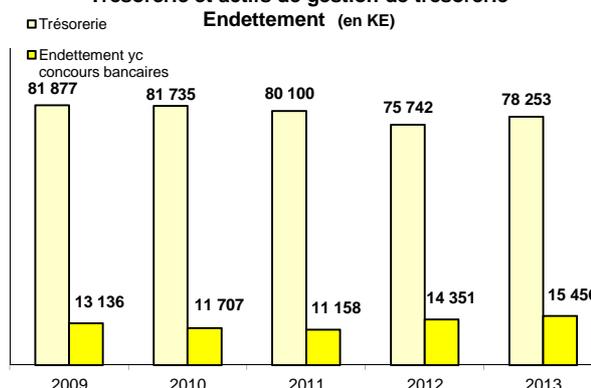
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



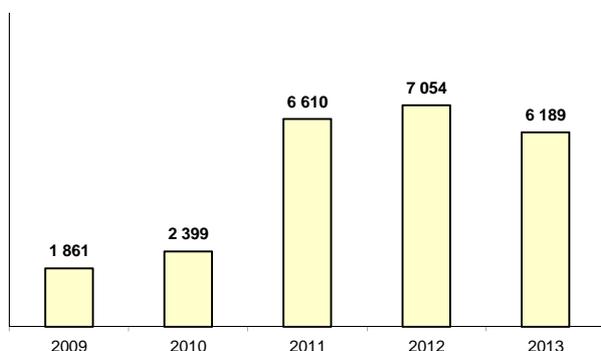
Capitaux propres (en KE)



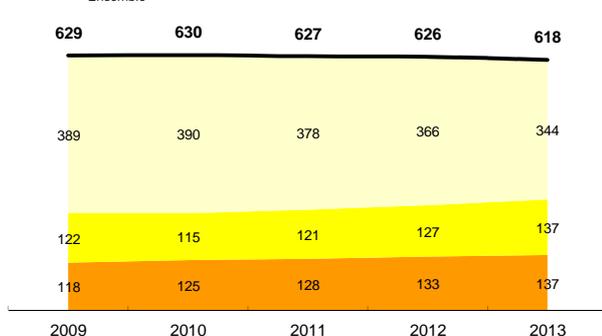
Trésorerie et actifs de gestion de trésorerie



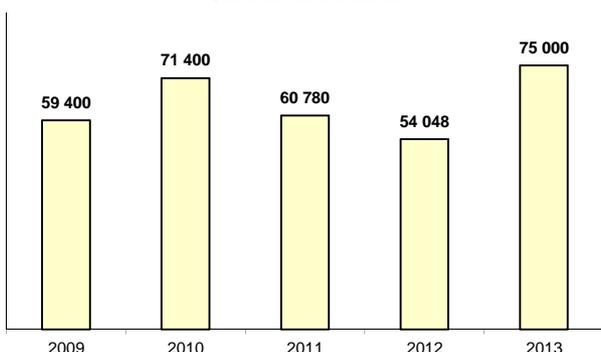
Investissements (en KE)



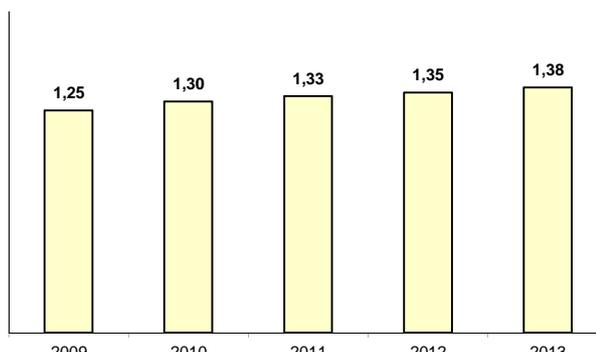
Evolution des Effectifs



Capitalisation Boursière (en KE)
Cours de clôture exercice



Dividende versé au titre de l'exercice (En Euro)



Dividende 2013: Sous réserve de l'approbation de l'AG du 13 Juin 2014

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2013, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2013, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous prononcer enfin sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Environnement économique et conjoncturel

Tout comme nous l'avions constaté sur l'exercice précédent, les facteurs combinés de faible croissance économique, de mauvaise appréhension par les pouvoirs publics de l'impact positif des investissements en infrastructures, des déficits publics importants malgré l'augmentation sensible de la pression fiscale, de l'augmentation des normes réglementaires et aussi d'une concurrence prix accrue, du fait du développement de la main d'œuvre « détachée », ont contribué à créer un environnement peu favorable à nos secteurs d'activité.

L'activité des Travaux publics (TP) a continué de se contracter en 2013 en valeur. Selon la FNTP, le secteur des TP va continuer de s'enfoncer dans la crise, du fait notamment de la baisse des subventions dans le financement des infrastructures de transport. La FNTP estime par ailleurs que le secteur du TP perdrait 12 000 emplois en 2014, après avoir perdu autour de 8 000 emplois cette année. L'annulation de plusieurs grands chantiers futurs, ayant atteint le stade de la déclaration d'utilité publique (DUP), fin d'un processus pouvant durer 5 à 10 ans, nous fait craindre un trou d'activité. Le renouvellement de notre carnet de commandes en TP est donc un point d'attention particulier, avec la fin prochaine de grands travaux d'infrastructure, tels que la ligne SEA ou l'extension du port des Minimes.

Côté Bâtiment, les paramètres et indicateurs ne sont malheureusement pas plus favorables. Les mises en chantier ont atteint un point bas historique (depuis 1998) à environ 330 000 logements, loin des objectifs officiels de 500 000 logements. La Fédération Française du Bâtiment (FFB) estime que la contraction du marché en 2013 (-2,4%) se poursuivra en 2014. Le secteur du bâtiment aurait perdu 25 000 emplois en 2013 et les premières prévisions font état de plus de 7 000 pertes d'emplois pour 2014. Ce secteur d'activité serait en revanche susceptible de redémarrer avec peu de délais, si des incitations, fiscales notamment, sont mises en place.

Dans cet environnement difficile, nous affichons cette année une activité en croissance et des effectifs stables mais nos marges sont en dégradation. Malgré un carnet de commandes stable en volume, nous n'attendons pas d'amélioration des conditions de marché pour le prochain exercice.

2 – Comptes du Groupe

2.1 Faits significatifs de la période

Variation de périmètre

Le Groupe n'a pas connu d'évènements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2013.

Programme de Rachat d'actions

Lors de sa deuxième séance du 14 Juin 2013, le Conseil d'administration a mis en application le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du même jour.

Néanmoins, sur l'exercice, il n'a été procédé à aucun rachat de titres compte tenu du niveau de la valorisation de l'action et du pourcentage d'autocontrôle proche de la limite des 10 % du capital social.

2.2 Comptes consolidés

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée sur ses métiers de base :

- Bâtiment – Travaux publics ;
- Promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en augmentation de **23,8 %** à **181 M€** contre **146 M€** en 2012. L'**activité BTP** affiche une augmentation de **22 %** pour s'établir à **174 M€** contre **142 M€** en 2012. Cette augmentation est constatée en France métropole notamment par notre principale filiale **ETPO** générant près de **29 M€** d'activité supplémentaire, et dans une moindre mesure dans les départements d'outre-mer qui affichent une progression moins importante.

L'**activité de promotion immobilière** est, quant à elle, en augmentation de 80 % avec un volume de **6,8 M€** contre **3,8 M€** en 2012 qui présentait une activité très faible. Cette activité s'explique essentiellement par la contribution des 3 programmes immobiliers en France actuellement en phase de production lancés en 2012 et 2013. Le contexte économique n'est toujours pas porteur et les taux de pré-commercialisation ne sont pas tous satisfaisants.

L'activité de promotion en Roumanie est restée au point mort dans un marché toujours en crise et dans un environnement de travail compliqué.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé **76 %** de son activité en France métropolitaine, **24 %** dans les DOM contre respectivement **74 %** et **26 %** en 2012.

La part d'activité réalisée à l'étranger (Etats-Unis et Roumanie) reste marginale.

Résultat opérationnel/EBITDA

Le résultat opérationnel s'élève à **4,8 M€** contre **4,1 M€** en 2012 soit une augmentation de plus de **15 %**. En revanche, rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges de **2,65%** contre **2,84%** en 2012 continuent de se dégrader et restent toujours tendues.

L'**activité BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **5,5 M€** soit **3,16 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **174 M€** en 2013 contre **4,9 M€** soit **3,50 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **142 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** génère une perte de **0,7 M€** contre une perte de **0,8 M€** en 2012. Ce résultat déficitaire est dû essentiellement pour **1,0 M€** aux provisions pour risques constituées sur un programme en France.

En 2013, le Groupe a comptabilisé pour **0,5 M€** du produit lié à la mise en place du **Crédit Impôt Compétitivité emploi « CICE »**.

En progression de 17 %, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2013 à **9,5 M€** (**5,2 %** du CA) contre **8,1 M€** (**5,5 %** du CA) sur l'année 2012.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** » s'élève à **1,5 M€** contre **1,6 M€** sur l'exercice précédent. L'optimisation de nos placements de trésorerie a permis de générer des produits pour **1,7 M€** malgré la poursuite de la baisse de rémunération du marché monétaire. La rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie s'élève à **2,46 %** contre **2,99 %** en 2012.

Les autres produits financiers et charges financières représentent un profit net de **71 K€** contre **241 K€** en 2012.

Résultat net

Le résultat net consolidé (part du Groupe) a augmenté d'environ **20 %** passant de **3,9 M€** en 2012 à **4,8 M€** en 2013. Il représente **2,63 %** du chiffre d'affaires contre **2,69 %** en 2012.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **5,3 M€** de résultat net (part du Groupe), équivalent à **5,1 M€** en 2012.

L'**activité immobilière** a dégagé une perte nette part du Groupe de **0,5 M€** contre une perte de **1,2 M€** en 2012.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **1,8 M€** contre **2,0 M€** en 2012 et représente un taux effectif de **27,8 %** contre **34,3 %** en 2012.

Le ROE (return on equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **6,11 %** en 2013 contre **5,03 %** en 2012.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **4,38 €** contre **3,62 €** en 2012.

Structure Financière

Les **investissements** financés pour **70 %** sur fonds propres et **30 %** par emprunts bancaires et crédit bail se sont élevés en 2013 à **6,2 M€** contre **7,0 M€** en 2012 selon la répartition suivante :

	2013	2012
- Investissements incorporels	54 K€	16 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	6 041 K€	6 813 K€
- Immobilisations financières	94 K€	225 K€
Total	6 189 K€	7 054 K€

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **5,4 M€** contre **5,6 M€** à la clôture de l'exercice précédent.

La juste valeur sur les immeubles de placements en France et aux Etats-Unis estimée à **8,3 M€** au 31 Décembre 2013 stable vis-à-vis du 31 Décembre 2012.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **1 193 K€** contre **1 080 K€** en 2012.

Les provisions courantes sont en augmentation nette au bilan de **0,7 M€**, ce qui les amène à **4,3 M€** à la clôture.

Les **dettes financières** s'élèvent à **15,5 M€** à la fin de l'exercice contre **14,3 M€** à la fin de l'exercice précédent. Cet endettement intègre une ligne de financement de **6 M€** souscrite en 2009 par la maison mère à titre de précaution. Cette ligne est par ailleurs assortie de plusieurs clauses d'exigibilité anticipée sans incidence à la clôture de cet exercice. Cette ligne est placée à ce jour et génère un profit sur écart de taux.

La part d'endettement à taux variable représente un volume de **6,0 M€** et la part à moins d'un an de l'endettement représente **71 %** de l'endettement total, contre **75 %** en 2012.

Le ratio d'endettement ressort à **18,2 %** contre **17,6 %** au 31 Décembre 2012.

Enfin les dettes financières représentent **19 %** du montant consolidé du cash disponible, ratio stable vis-à-vis du 31 Décembre 2012.

Le **cash-flow consolidé annuel** (résultat net retraité des charges et produits sans impact de trésorerie) est de **8,9 M€** contre **8,4 M€** en 2012.

La trésorerie totale nette de découverts bancaires, d'un montant de **74,4 M€** intégrant les placements à court, moyen et long termes est en augmentation de **2,6 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité de **+ 9,2 M€** complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 2,1 M€** et de flux de cession d'actifs pour **+ 0,2 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **6,0 M€** ; le remboursement des dettes financières pour **1,0 M€**, et le paiement des dividendes pour **1,9 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** à **84,8 M€** (dont **81,0 M€** part du Groupe) en augmentation de **3,0 M€** par rapport au 31 Décembre 2012.

Les capitaux propres consolidés sont diminués de la valeur historique des titres **CIFE** en autocontrôle d'un montant de **5,9 M€** en fin d'exercice.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

• Risque Métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas climatiques.

• Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe **CIFE** est peu endetté. Le montant de l'endettement bancaire à taux variable est de **6 021 K€** dont **6 003 K€** portés par la société mère dans le cadre de sa ligne de financement. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque de hausse des taux.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. En 2013, le solde des placements dynamiques sur gestion alternative et divers produits structurés actions, produits présentant un risque en capital, a été liquidé. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis du placement obligataire émis par la Région des Pays de la Loire (échéance 2015).

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

• Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et en Roumanie représentant environ **6 %** du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception de la Roumanie qui représente moins de **1 %** de l'activité consolidée du Groupe. Le Groupe est néanmoins soumis à fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'Euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale **Jules Verne Immobiliare**.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (acier notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

• Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

- **Risque juridique**

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

- **Risque industriel lié à l'environnement**

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

- **Assurances**

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent le patrimoine ou les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...).

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a augmenté de **44 %**, passant de **70,2 M€** en 2012 à **101,4 M€** en 2013. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Janvier 2014 affiche un volume de **91 M€** contre **92 M€** au 1^{er} Janvier 2013, représentant près d'une année d'activité.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ**, **SOVEBAT**, et **PASCAL MARTIN** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **35,2 M€** contre **37,8 M€** en diminution d'environ **7 %**. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Janvier 2014 affiche un volume de **34,0 M€** contre **18,0 M€** au 1^{er} Janvier 2013, en augmentation de **88 %** et représente environ une année d'activité.

Dans les DOM, l'activité répartie entre vos filiales **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien** et **SEMAT** représente un chiffre d'affaires cumulé en augmentation de **10 %** soit **43,7 M€** contre **39,9 M€** en 2012. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Janvier 2014 affiche un volume de **35,6 M€** contre **49,9 M€** au 1^{er} Janvier 2013, soit en diminution de **28 %** représente dorénavant environ 9 – 10 mois d'activité.

Chez **SEMAT**, l'activité de location de matériel de travaux publics demeure marginale avec un volume de chiffre d'affaires de **1,6 M€** en augmentation de **13 %** par rapport à 2012.

Activités Immobilières

En France

Notre filiale **OCEANIC Promotion** a dégagé un profit de **58 K€** en 2013 contre une perte de **163 K€** en 2012.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire des deux tiers d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. Dans un contexte de crise immobilière marquée, la filiale a vu le taux d'occupation de son parc locatif se dégrader et ses revenus au m² diminuer, ce qui a généré une baisse des revenus locatifs d'environ **20 %**.

Le programme de rachat de maisons aux enchères **aux Etats-Unis** porté par **RURAL LIVING**, filiale de **FWE** débuté en 2011 et poursuivi en 2012 n'a pas été activé en 2013. Le ralentissement lié aux nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker et la reprise du marché ont diminué les opportunités d'achats. A la fin de l'exercice, la société était propriétaire de soixante-deux maisons individuelles situées dans une même commune dans la région de Los Angeles.

Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque la crise immobilière sera terminée.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2013, la commercialisation et les réservations notariées de l'immeuble résidentiel **STELLA** s'élèvent toujours à **68 %** des lots du programme.

L'activité de promotion immobilière reste commercialement au point mort dans un marché résidentiel toujours en crise et difficile.

Par ailleurs, l'évolution des cours « RON/Euro » a pénalisé la filiale qui se finance exclusivement sur une base Euros. La perte de change comptabilisée sur l'exercice s'élève à **155 K€**

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,5 M€** contre **1,3 M€** en 2012 qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2013 de **4,0 M€** contre **5,4 M€** en 2012.

La trésorerie bancaire placée en produits OPCVM, certificats de dépôts, contrats de capitalisation et obligations a généré **1 661 K€** de résultats financiers (**1 728 K€** net de provisions) contre **1 786 K€** (**2 164 K€** net de provisions) en 2012.

La situation nette de la **SA CIFE** s'est appréciée de **2,5 M€** de par une mise en réserve significative du résultat 2012, combinée à une distribution de dividende en ligne avec les exercices précédents.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+ 3,6 M€** contre **+ 7,1 M€** en 2012.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **70,4 M€**, en augmentation nette de **8,4 M€** sur l'exercice. La trésorerie issue de l'activité pour **4 M€** combinée à la remontée de trésorerie des filiales opérationnelles pour optimisation des placements pour **6 M€** a financé les investissements corporels pour **0,3 M€**, les rachats de participations sur les filiales ainsi que les financements complémentaires accordés aux filiales et participations pour **0,3 M€**, le versement net du dividende **CIFE** pour **1,4 M€**.

Fin 2013, la société présente un endettement de **6 M€** vis-à-vis des établissements de crédit. Cette ligne de financement est à ce jour remplacée et génère un profit sur écart de taux.

Au 31 Décembre 2013, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **78 K€** dont **78 K€** à échéance 30 jours et **0 K€** à échéance 60 jours. En 2012, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **65 K€** dont **65 K€** à échéance 30 jours et **0 K€** à échéance 60 jours.

La situation financière est totalement saine puisque l'actif disponible couvre très largement le passif exigible de la société avec un solde positif de **59 M€** contre **57 M€** en 2012.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE** et de la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**. En l'absence d'activité sur la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**, cette intégration fiscale n'a pas de caractère significatif.

Capital et autocontrôle

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à **24 M€** répartis en 1 200 000 actions de **20 €** chacune.

Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière. Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

La **SA CIFE** n'a pas procédé en 2013, dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions à des opérations de rachat de titres. Au 31 décembre 2013, la **SA CIFE** détenait en fin d'exercice **113 542 actions** représentant **9,46 %** du capital social.

La valeur au cours d'achat des actions détenues au 31 Décembre 2013 s'élève à **5 961 K€**, soit **52,50 €** par action, pour une valeur nominale de **2 271 K€** et une valeur boursière de **7 096 K€**. La provision de **847 K€** passée dans les comptes sociaux en 2012 a été intégralement reprise en 2013.

Répartition du Capital

	31/12/2013		31/12/2012	
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
SAS Alfred de Musset	50,83	56,15	50,83	56,15
M. Daniel TARDY	4,88	5,39	4,88	5,39
M. Gérard TARDY	4,17	4,61	4,17	4,61
Auto détention	9,46	-	9,46	-
Salariés Groupe CIFE	4,02	4,44	4,02	4,44
Public	26,64	29,41	26,64	29,41
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

Informations boursières

L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris (Compartiment C).

Le cours de bourse a augmenté de **38,77 %** en 2013 après une baisse de **11,08 %** en 2012 et **14,86 %** en 2011. L'action a terminé l'année à un cours de **62,50 €** contre **45,04 €** au 31 décembre 2012. En 2013, le cours de clôture le plus haut s'est établi à **66,60 €** contre **45,04 €** pour le cours de clôture le plus bas.

La valorisation boursière en fin d'exercice s'élève à **75,0 M€** contre **54,0 M€** un an plus tôt. Les échanges d'actions ont représenté **0,86 %** du capital contre **0,57 %** en 2012.

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital de notre société est détenu à plus de 50 % directement ou indirectement par la famille **TARDY**.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 31 Octobre 2009 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte annule et remplace celui signé le 20 Décembre 2004. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers. Ce pacte concernant **62,12 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée délègue chaque année au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "*abus de marché*" n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Prise de participations

La **SA CIFE** n'a pas réalisé de prises de participations significatives au cours de l'exercice 2013.

2.6 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Néant

2.7 Perspectives 2014

Le Groupe **CIFE** débute l'année 2014 avec un carnet de commandes travaux d'environ **160 M€** au 1er Janvier 2014 représentant dorénavant près d'une année d'activité. Ce carnet est équivalent à celui enregistré à la même époque de l'année dernière.

Nous poursuivons de plus nos investissements pour faire croître notre activité en Ile de France, l'une des rares zones géographiques dans laquelle la perspective des travaux du "Grand Paris" donne des espoirs de croissance de notre activité importants.

Nous étudions également des possibilités de nous développer à l'international.

Nous demeurons cependant très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum nos outils, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

3 - Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre de **NOVABUILD**, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail **NOVA'TP** pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

En 2013, **ETPO** s'est engagé sur différents projets liés aux domaines de recherche sur les opérations de battage et de forage avec la conception d'outils spécifiques dédiés et la mise en œuvre d'un projet industriel avec un groupe d'élèves ingénieurs de **l'Ecole Centrale Nantes**.

Sur ces différents thèmes, **ETPO** déposera en 2014, un dossier de Crédit Impôts Recherche, CIR, d'un montant prévisionnel estimé à **50 K€**

4 - Informations relatives aux Mandataires Sociaux

4.1 Mandats des administrateurs

La liste des fonctions et mandats des administrateurs figure en annexe du présent rapport.

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises et notamment du code AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 Avril 2014, raccourci l'actuelle durée de mandats des administrateurs de 6 ans à 3 ans (les statuts mentionnent une durée maximale de 6 ans pour les mandats) pour les nominations et renouvellements à compter de la prochaine Assemblée Générale.

Par ailleurs, et s'inspirant des recommandations de code référencé ci-dessus et notamment celles concernant la nomination d'administrateurs indépendants, le Conseil d'Administration a souhaité compléter et diversifier sa composition.

Il sera donc proposé à la prochaine Assemblée de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les personnes suivantes :

- Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,
- Monsieur **Frédéric GASTALDO**

Les curriculum-vitae de ces Administrateurs indépendants pressentis seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée générale.

4.2 Rémunérations des Administrateurs

En 2013, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des six membres du Conseil d'administration de **CIFE** s'élève à **435 K€** dont **317 K€** versés par la société mère et **118 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour **410 K€** de salaires bruts et pour **25 K€** de jetons de présence.

L'Assemblée Générale du 14 Juin 2013 a fixé à **14 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de **CIFE** à compter de l'exercice 2013.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 Juin 2014 d'actualiser cette somme à **15 K€** à compter de l'exercice 2014.

La société n'accorde aucun avantage particulier (stock option, retraite chapeau, indemnité de départ) aux mandataires sociaux.

4.3 Opérations sur titres CIFE

En 2013, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Nom des Administrateurs	Acquisition	Cession
	- Monsieur Olivier TARDY et personnes rattachées	1 600	-

4.4 Délégations données au Conseil d'administration

En dehors des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 Juin 2013, liées aux opérations de rachats d'actions et réduction de capital social, il n'existe aucune autre délégation en cours.

5 - Assemblée générale du 13 Juin 2014

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

5.1 Affectation du résultat

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	4 016 922,99 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	4 386 390,79 €
- Formant un total de :	8 403 313,78 €
Sera réparti comme suit :	
- Affectation à la réserve légale	- €
- Affectation à la réserve facultative	2 000 000,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,38 € par action	1 656 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	4 747 313,78 €
TOTAL	8 403 313,78 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,38 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2014 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et bénéficiera aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice 2010		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 560 000 €	1 200 000 1,30
Exercice 2011		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 596 000 €	1 200 000 1,33
Exercice 2012		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 620 000 €	1 200 000 1,35

5.2 Achat par la société de ses actions – Actualisation des objectifs du programme approuvé le 14 Juin 2013

Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2014 a décidé de suspendre le programme de rachat d'actions voté à l'Assemblée Générale de Juin 2013 et mis en application le même jour par le Conseil d'Administration.

Compte tenu du niveau de l'autocontrôle actuel (9,46 %), il n'est pas proposé, pour le moment, de renouveler l'autorisation donnée par la précédente Assemblée pour procéder à de nouveaux achats de titres.

Nous rappelons que, le Conseil d'Administration a été autorisé par la 5^{ième} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 14 juin 2013, avec faculté de déléguer, à acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, avec pour principaux objectifs de :

- Annuler ultérieurement des actions dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Conserver des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Attribuer des options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- Attribuer des actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

En tant que de besoin, il est précisé que les actions acquises dans le cadre de ce programme de rachat peuvent aussi être allouées - voire réallouées - à d'autres objectifs, dès lors qu'ils sont conformes aux dispositions du Règlement Européen du 22 Décembre 2003 n° 2273/2003, en particulier :

- Délivrer des actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- Mettre en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF au titre de programmes de rachat d'actions et, plus généralement, réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité boursière, la société se réserve en outre la possibilité de procéder à des réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien de procéder à leur cession sur le marché ou hors marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

Il sera donc proposé au vote de l'Assemblée Générale d'approuver l'actualisation des objectifs poursuivis par le programme de rachat du 14 Juin 2013.

5.3 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant 18 mois.

5.4 Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration du 9 Janvier 2014 a approuvé, avec effet au 1^{er} Janvier 2014, le transfert du siège social de la **Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises « CIFE »** du 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS, à l'Immeuble Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE.

Le Conseil a par ailleurs approuvé la modification corrélative de l'article 4 des statuts sur le siège social.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de ratifier définitivement le transfert du siège social et la modification corrélative des statuts.

6 – Données sociales et environnementales

Ce rapport résulte de l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce. Il tend à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale. Il comprend trois parties :

- Informations sociales ;
- Informations environnementales ;
- Informations sociétales.

6.1 Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce français.

Le reporting social couvre 100 % du chiffre d'affaires consolidé pour la partie des données chiffrées. **ETPO** représente 53 % des effectifs du Groupe au 31 Décembre 2013.

Le reporting environnemental chiffré couvre 64 % du chiffre d'affaires consolidé contre 46 % en 2012 et se limite aux filiales **ETPO** et **COMABAT** qui sont certifiées **ISO 14001**.

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité du Groupe. Ils s'appuient sur les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce, sur les indicateurs du bilan social et sur des indicateurs spécifiques aux ressources humaines.

Les données sociales sont collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service consolidation.

Les données environnementales sont collectées et contrôlées au niveau de chaque société participante puis consolidées par le service consolidation. Le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe sera à développer et à fiabiliser sur les prochains exercices afin de publier à terme une information plus représentative du périmètre du Groupe.

Dans le cadre de ces consolidations, des contrôles de cohérence et comparaisons avec les années précédentes sont effectués et les anomalies et variations significatives sont analysées. Le rapport annuel consolide des données connues par le Groupe à la date de clôture. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Sur la base des 42 indicateurs du décret 2012-557 du 24 Avril 2012, le Groupe en communique 36 à la fin de cet exercice contre 21 à la fin de l'exercice précédent.

Conformément au décret référencé ci-dessus, nous précisons que les informations environnementales et sociétales suivantes, prévues par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ne sont pas produites dans ce rapport, le processus de collecte et de consolidation de ces informations restant à fiabiliser :

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- L'utilisation des sols ;
- Les rejets de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

En 2013, le Cabinet **RSM SECOVEC** a été nommé « Organisme tiers indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

6.2 Informations sociales

6.2.1 Politique Générale

Faire vivre les valeurs de l'entreprise au quotidien, impliquer les salariés en permanence dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par l'entreprise sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des entreprises ou RSE et ils s'inscrivent dans l'histoire humaine de notre entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites du personnel, en particulier sur la sécurité, la formation l'insertion.

Nous partageons cette attention avec les Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal, positif.

6.2.2 Emploi

a) Effectifs

Présent en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, le Groupe emploie **618** collaborateurs à fin 2013, effectif stable par rapport aux exercices précédents.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2013	%	2012	%	Var. %
France	513	83	512	82	-
DOM	105	17	112	18	- 6,2
Monde	-	NS	2	NS	NS
Total	618	100	626	100	- 1,3

A fin 2013, l'effectif global est composé de **22 %** de cadres, **22 %** d'Etam et **56 %** de Compagnons contre respectivement 21 %, 20 % et 59 % en 2012. Ces proportions sont stables par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Répartition de l'effectif par catégorie	2013	%	2012	%	Var. %
- Cadres	137	22	133	21	+ 3,0
- ETAM	137	22	127	20	+ 7,9
- Compagnons	344	56	366	59	- 6,1
Total	618	100	626	100	- 1,3

Répartition de l'effectif par sexe	2013	%	2012	%	Var. %
- Hommes	561	91	571	91	- 1,8
- Femmes	57	9	55	9	+ 3,6
Total	618	100	626	100	- 1,3

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2013	2012
- Femmes	10	45	2	57	55
- En % du total catégories	7,3 %	32,8 %	NS	9 %	9 %

Répartition de l'effectif par âge	2013	%	2012	%	Var. %
- 25 ans	45	7,3	50	8,0	- 10,0
- 25 à 34 ans	149	24,1	145	23,2	+ 2,8
- 35 à 44 ans	154	24,9	161	25,7	- 4,3
- 45 à 54 ans	178	28,8	177	28,3	+ 0,6
- Au dessus de 55 ans	92	14,9	93	14,9	- 1,1
Total	618	100	626	100	- 1,3

b) Taux de rotation du personnel - Recrutement – Départs

Le taux de rotation du personnel est en diminution d'1 point et s'établit à **10 %** en 2013. Le Groupe a recruté sur l'année **62** nouveaux collaborateurs (dont 38 en CDI) contre **68** (dont 43 en CDI) sur l'exercice précédent.

Les départs se sont élevés à **68** collaborateurs contre **69** sur l'exercice précédent et sont justifiés ci-dessous.

Départs par métier	2013	%	2012	%	Var. %
- Fins normales de contrat ⁽¹⁾	27	39,7	36	52,2	- 25,0
- Démissions	5	7,4	10	14,5	- 50,0
- Licenciements économiques	1	1,5	1	1,4	-
- Autres licenciements	20	29,4	9	13,0	+122,2
- Autres	15	22,0	13	18,8	+15,3
Total	68	100	69	100	- 1,4

(1) Fins de CDD, fins de chantiers, retraites

c) Nature des contrats de travail

Le Groupe privilégie les emplois durables et les emplois de salariés locaux.

La part des emplois durables est stable à **96 %** ; sur un effectif de **618** collaborateurs, **592** personnes disposent d'un CDI.

Par ailleurs, le Groupe en 2013, a eu recours via l'intérim à **313 personnes** (en équivalent temps plein) contre 204 en 2012. Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités.

6.2.3 Organisation du temps de travail

a) Heures travaillées – Heures supplémentaires

Dans le Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles.

En 2013, le nombre total d'heures travaillées qui est stable par rapport à 2012 s'élève à un peu plus d'**1 million d'heures**. Les heures supplémentaires ont représenté environ **4 %** du total des heures travaillées.

Organisation du temps de travail	Cadres	ETAM	Compagnons	2013	2012	Var. %
- Heures totales travaillées	264 433	229 959	560 074	1 054 466	1 038 689	+ 1,5
- Dont heures supplémentaires	1 203	11 652	30 053	42 908	48 133	- 10,9

b) Absentéisme

11 280 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence cette année dont 7 095 journées pour maladies non professionnelles.

Répartition des jours d'absence par motif	2013	%	2012	%	Var. %
- Maladies non professionnelles	7 095	62,9	7 156	57,8	- 0,9
- Accidents du travail	1 218	10,8	1 602	12,9	- 24,0
- Accidents de trajet	9	0,1	106	0,9	- 91,5
- Maladies professionnelles	1 215	10,8	1 457	11,8	- 16,6
- Maternité/paternité	407	3,6	649	5,2	- 37,3
- Chômage partiel - Intempéries	960	8,5	1 188	9,6	- 19,2
- Autres	376	3,3	231	1,9	+ 62,8
Total	11 280	100	12 389	100	- 9,0

6.2.4 Rémunérations – Charges sociales

La rémunération des collaborateurs se compose de salaires, de primes, d'intéressement, participations, œuvres sociales, systèmes de prévoyance. La rémunération s'intègre dans un schéma de management décentralisé du Groupe.

a) Rémunérations et charges sociales

Les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements s'élèvent à **32,5 M€** contre **30,9 M€** en 2012, soit en augmentation de **5,3 %**. Elles représentent **17,9 %** du chiffre d'affaires contre **21,1 %** en 2012.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes s'élève à **36 %** contre **39 %** en 2012.

Le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi « CICE »** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **552 K€** en 2013. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, par imputation directe sur la dette d'Impôt société pour **99 K€** et pour report en créance fiscale pour **453 K€**.

Rémunérations moyennes (en K€) ⁽¹⁾	2013	2012	Var. %
- Cadres	56,9	54,2	+ 5,0
- ETAM	31,5	31,4	+ 0,3
- Compagnons	27,0	25,5	+ 5,7
- Groupe CIFE	34,6	32,8	+ 5,5
- Hommes	35,3	33,3	+ 6,0
- Femmes	27,4	27,3	+ 0,2

(1) Y compris primes

b) Avantages sociaux

Fin 2013, **69 %** des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Ce taux est stable par rapport à 2012.

Au total, le Groupe a versé en 2013 au titre d'intéressement et de participation **376 K€** contre **162 K€** en 2012.

6.2.5 Relations sociales et accords collectifs

28 Collaborateurs dans le Groupe contre **26** en 2012 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). **8** nouveaux accords collectifs ont été signés cette année contre **3** l'année dernière.

Un accord collectif relatif au contrat de génération a été signé le 27 septembre 2013. Il établit un certain nombre d'engagements et d'objectifs qualitatifs et quantitatifs au niveau de la société **ETPO** visant à faciliter l'insertion durable des jeunes, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et compétences.

Chez **ETPO**, une réunion de travail est organisée mensuellement entre les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ces derniers ont également une réunion mensuelle avec les responsables opérationnels pour évoquer notamment l'activité et les informations ressources humaines. Enfin, ils ont deux réunions annuelles avec la Direction générale pour évoquer les sujets sur l'activité, les perspectives et les informations ressources humaines (gestion du personnel, bilan de formation, plan de formation...).

6.2.6 Santé et sécurité

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Statistiquement, chaque compagnon risque un accident avec arrêt en moyenne tous les 7,5 ans. Conscients de cette problématique, la santé-sécurité au travail est une de nos préoccupations majeures.

En 2010, la filiale principale **ETPO** s'est engagée dans une démarche de prévention santé-sécurité en s'appuyant sur la norme **OHSAS 18 001** (Occupational Health and Safety Assessment Series) et est certifiée depuis Juin 2011.

Animées par un responsable Qualité sécurité environnement et une chargée de prévention, leurs principales missions concernent :

- Le support à l'encadrement dans l'analyse des risques et les mesures de prévention à appliquer ;
- Une présence terrain accrue pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Des actions concrètes en termes de prévention des risques ;
- Des formations sécurité ;
- Une analyse systématique des accidents de travail ;
- Une sensibilisation systématique des équipes par la réalisation de 1-4h QSE.

Notre démarche s'appuie sur une politique **QSE** revue annuellement par la Direction en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence. C'est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Elle est déclinée au sein de chaque entité et suivie par le biais d'un plan d'actions Santé-Sécurité, dont la base est issue du programme de prévention du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Tous les ans, la Direction avec le CHSCT analyse le bilan Santé-Sécurité de l'année : accidents de travail, maladies professionnelles, situations dangereuses et/ou presque-accidents, audits QSHE, conformité réglementaire, document unique d'évaluation des risques, plan d'action pénibilité, afin de définir les axes et actions à engager pour l'année suivante (Programme de Prévention du CHSCT).

Elle s'étend également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment les clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, cet outil nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquérir une meilleure culture sécurité dont nous espérons une amélioration de nos résultats en la matière.

Accidents du travail arrêté	2013	2012	Var. %
- Taux de fréquence avec arrêt	40	56	- 28,6
- Taux de gravité	1,16	1,54	- 24,7

En 2013, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe s'est élevé à **1 215 jours** (11 % du nombre total de jours d'absence) contre **1 457 jours** en 2012 (12 % du nombre total de jours d'absence).

Absences pour maladies professionnelles	2013	2012	Var. %
- Taux de fréquence pour maladies professionnelles	4,74	8,66	- 45,3
- Taux de gravité	1,15	1,40	- 17,9

6.2.7 Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement à partir des entretiens individuels des salariés, des besoins et orientations générales des agences et services.

Le budget formation, très supérieur au niveau obligatoire en vigueur, témoigne de la volonté de l'entreprise d'investir dans la formation et la valorisation de ses salariés. Cet effort de formation est maintenu.

L'entreprise investit aussi dans la formation en alternance.

La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance des techniques métiers les liant à la sécurité et en veillant à équilibrer ses actions selon la classification du salarié.

En 2013, **62 %** des collaborateurs du Groupe a suivi au moins une formation dans l'année contre **53 %** en 2012. **10 790 heures** de formation ont été dispensées contre **12 668** en 2012 suivant la répartition ci-dessous.

Evolution et répartition des heures de formation	Cadres	ETAM	Compagnons	2013	%	2012	%	Var. %
Formation métier technique	888	367	1 026	2 281	21,1	3 120	24,6	- 26,9
Hygiène et sécurité	684	806	3 052	4 542	42,1	3 459	27,3	31,3
Environnement	77	56	-	133	1,2	252	2,0	- 47,2
Management, langue, administration	520	415	183	1 118	10,4	1 838	14,5	- 39,2
Autres (alternance)	-	2 681	35	2 716	25,2	4 000	31,6	- 32,1
Total	2 169	4 325	4 296	10 790	100	12 669	100	- 14,8

6.2.8 Diversité et égalité des chances

L'insertion est une notion importante de notre activité et se traduit de différentes façons :

- Au titre du handicap, Le Groupe emploie 25 personnes en 2013 (24 personnes en 2012), ce qui représente environ 5 % de l'effectif global.
- Par l'accueil régulier de stagiaires (77 personnes en 2013, 71 personnes en 2012).
- Par des contrats d'alternance et apprentissage (21 personnes en 2013, 13 personnes en 2012).
- Par les heures d'insertion proprement dites avec la volonté de participer à une démarche pérenne.

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose sur le seul principe de la compétence. En particulier, il n'y a ni discrimination positive ni discrimination négative vis-à-vis des femmes.

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne.

6.2.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel **ETPO** est membre depuis 2012.

6.3 Informations Environnementales

6.3.1 Politique générale

La prise en compte de l'environnement dans nos activités fait partie de nos préoccupations quotidiennes. Que le chantier soit situé en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

Dans l'inconscient collectif, les nuisances associées aux chantiers sont nombreuses et connues : bruit, poussières, souillures de chaussées, gêne de la circulation, rangement de chantier très aléatoire, dommages occasionnés aux arbres et cours d'eau etc.

Les principales nuisances potentielles de nos activités concernent le bruit, l'eau, les paysages et la biodiversité, les déchets et les émissions de CO².

6.3.2 Certifications environnementales

Outre la certification nucléaire **EDF CAS1** et la certification **MASE**, **ETPO** s'est vue reconduire en 2013 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement sur la base du référentiel **ISO 14001** pour la partie environnement.

Début 2014, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 14001** pour l'environnement.

6.3.3 Reconnaissance et prix

ETPO a gagné en décembre 2011 deux prix nationaux de la Construction organisés par **Le Moniteur**, la revue de référence de toute la profession : le **Prix National** dans la **catégorie Travaux publics** et le **Prix National** de la meilleure **Performance Environnementale**.

6.3.4 Autres démarches

Enfin, dans le cadre de ses placements de trésorerie, la **SA CIFE** dispose d'un encours de contrats de capitalisation de **8,7 M€** (soit plus de 11 % de notre trésorerie nette consolidée) qui sont gérés par l'émetteur dans le respect des normes ISR (Investissement Socialement Responsable).

6.3.5 Préservation des ressources

• Ressources et énergies

La protection des cours d'eau, des zones humides ou des nappes phréatiques est systématiquement prise en compte dans nos activités. Que cela découle des nombreuses exigences liées aux lois sur l'eau auxquelles nos ouvrages sont régulièrement soumis, ou pour prévenir une pollution accidentelle, tous nos chantiers sont mobilisés. Cette mobilisation se traduit par exemple par :

- La mise en place de rétention sous les cuves à fuel et les fûts d'huile de décoffrage ;
- La prise en compte du stockage des produits chimiques utilisés sur les chantiers ;
- La mise en place de bassins de décantation sur les eaux pluviales ;
- Des entretiens préventifs, réguliers de tous les matériels, effectués en dehors des zones sensibles ;
- La mise à disposition de kits anti-pollution ;
- La mise en place progressive de bases vies moins énergivores.

• La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation :

Dans le cadre d'appels d'offres, le bureau d'étude technique interne peut proposer des variantes aux solutions de base dans le but de diminuer la quantité de béton et d'acier à utiliser.

Pour ce qui est du carburant, les collaborateurs qui sont amenés à effectuer des déplacements réguliers sont formés à l'éco-conduite. Des informations ont également été diffusées pour sensibiliser les personnes se déplaçant à être vigilant sur leur consommation de carburant.

Consommation ressources et énergies chez ETPO	2013	En unités ⁽¹⁾	2012 pro-forma	En unités ⁽¹⁾	2012 publié	En unités
- Eau en m ³ ⁽²⁾	9 880	82	9 748	114	8 592	123
- Electricité en Mw/h	1 405	12	1 237	14	1 173	17
- Gaz en Mw/h	159	1	167	2	167	2
- Fuel en m ³ ⁽²⁾	387	3	209	2	193	3

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires d'ETPO et COMABAT

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie d'affaires produites au cours de l'exercice

• Nuisances sonores

Nous nous efforçons, principalement en zone urbaine avec une proximité du voisinage de minimiser les nuisances sonores issues de nos chantiers en faisant évoluer nos méthodes de travail, avec par exemple :

- Utilisation des bétons auto-plaçants afin de supprimer les bruits liés à la vibration du béton ;
- Limitation du recours à l'utilisation de moteurs thermiques au profit de moteurs électriques, comme par exemple l'abandon si possible des groupes électrogènes au profit de raccordements au réseau électrique ;
- Les commandes aux grutiers se font par talkies-walkies.

Nous assistons également aux réunions publiques organisées par les collectivités pour discuter des nuisances de nos chantiers.

• Les Déchets

Le tri et la valorisation des déchets constituent une part importante dans nos problématiques quotidiennes.

D'importants progrès ont été réalisés pour optimiser le tri des déchets. Pour cela il faut investir dans du matériel, passer du temps à sensibiliser et nouer des partenariats avec des prestataires déchets pour faire avancer les choses.

Sur les chantiers, nous investissons régulièrement dans des bennes roulantes pouvant être manutentionnées à la grue. Ces petites bennes sont placées à proximité des postes de travail (qui par nature évoluent dans le temps et dans l'espace en fonction de l'avancement du chantier).

Le constat est visible et simple : quand on donne les moyens au personnel de chantier de bien faire le tri, les résultats suivent !

Nous constatons que le tri et la valorisation sont en progressions constantes. Aujourd'hui, nous arrivons à un taux de valorisation DIB (déchets industriels banals), hors déchets dangereux et déchets inertes, de 85 % contre 80% sur l'exercice précédent.

Ce résultat global cache cependant une réalité terrain plus contrastée.

En effet le résultat du tri dépend des équipes chantiers. Nous avons réussi à former et sensibiliser notre personnel, mais nous poursuivons nos efforts pour accompagner l'ensemble du personnel du chantier (cotraitants, sous-traitants).

De plus, en fonction des filières de traitement mises en place par le prestataire déchets, les taux de valorisation des déchets peuvent varier de manière importante, jusqu'à 100 %.

Recyclage et revalorisation des déchets chez ETPO	2013	2012
- Déchets en tonnes	6 194	2 234
- Valorisation DIB en %	85 %	80 %

• Les Emissions de CO2

En 2010, **ETPO** a réalisé son bilan carbone suivant le référentiel ADEME pour tous ses sites et toutes ses activités. Sur la base de ce bilan carbone, il ressort que la production propre d'**ETPO** (scope1 et scope2) représente **3%** des émissions totales de CO2 nécessaires à la construction d'un ouvrage.

Par ailleurs à l'issue du bilan carbone, **ETPO** a défini un plan d'action visant à réduire ses émissions directes d'équivalent CO2 de 15 % à l'horizon 2015.

• Les Paysages et la Biodiversité

Que ce soit en pleine nature ou en zone urbaine, un chantier a un impact important sur le paysage et perturbe l'écosystème en place avec de potentielles atteintes aux espèces animales et végétales les plus fragiles existantes sur les sites d'implantation de nos ouvrages.

Nos chantiers sont le plus souvent soumis à un cahier des charges important dans lequel le volet environnemental est de plus en plus exigeant.

6.3.6 Actions de formation et d'informations des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez **ETPO**, les nouveaux collaborateurs de niveau encadrant (ETAM/Cadre) suivent dans les six mois suivant leur arrivée une formation intitulée « Système de management QSE-RSE » qui dure 2 journées complètes. Cette formation a pour but de dresser les grandes lignes des obligations en termes de qualité, de sécurité et d'environnement dans les différents métiers de la société. Sur ces 2 jours, ½ journée est consacrée à l'environnement.

6.3.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au 31 Décembre 2013 et comme à la fin de l'exercice précédent, aucune provision n'est comptabilisée dans nos comptes pour les risques environnementaux.

6.4 Responsabilité sociétale - RSE

ETPO s'est engagée résolument depuis 2008 dans une démarche RSE.

6.4.1 Démarche générale

Elle est basée sur :

- **La volonté du dirigeant**

Le **BTP** est un secteur d'activité économique très important pour nos compatriotes et leur mode de vie ; il recouvre l'habitat, l'urbanisme, les infrastructures de déplacement, le transport de l'énergie, le traitement des eaux et des déchets.

Il est donc le premier concerné et impacté par l'évolution des aspirations de nos concitoyens et des politiques publiques sur le développement durable.

Par ailleurs, les attentes des salariés vis-à-vis du travail et donc de leurs entreprises ont également beaucoup évolué.

Déployer une politique RSE s'est en conséquence imposé comme un acte essentiel de pérennité pour **ETPO**, à la fois vis-à-vis de ses clients et parties prenantes extérieures en général, et aussi vis-à-vis de son personnel.

- **L'expression des salariés**

La responsabilité sociétale possède des spécificités que l'on ne retrouve pas de la même manière dans les autres systèmes de management : c'est un concept qui n'est pas facile à appréhender, plus difficile à expliquer que l'assurance qualité, le respect des normes environnementales ou les consignes de sécurité.

Pour ces trois exemples, ce sont des règles précises à respecter. Il en va tout autrement pour la RSE. Chacun doit analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses décisions et nos écosystèmes sont différents d'un chantier à l'autre, la situation économique de l'entreprise évolue avec le temps : la même question n'entraînera pas la même réponse suivant les différents contextes.

C'est donc un nouveau mode de réflexion qu'il faut acquérir. C'est pour cela que notre filiale principale **ETPO** a fait le choix de la pédagogie, qui prendra plus de temps et génère plus de contraintes, mais qui à terme entraînera l'adhésion de chacun.

- **Un référentiel structuré**

Nous avons mis en œuvre un réel système de management de la RSE prenant en compte chaque activité et chaque composante d'**ETPO**.

Nous avons par la suite défini une stratégie se basant sur la culture de l'entreprise : la confiance, l'autonomie des équipes terrain, une exigence de loyauté.

6.4.2 Certifications sociétales RSE

ETPO s'est vue reconduire en 2013 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement selon les référentiels **ISO 9001** pour la qualité et **OHSAS 18001** pour la santé-sécurité.

ETPO fait partie des entreprises certifiées Qualité-Sécurité-Environnement - QSE en France par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

En 2014, **ETPO** engagera son évaluation sur la norme **ISO 26000** – Responsabilité sociétale des organisations suivant le référentiel AFAQ 26000.

Début 2014, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 9001** pour la qualité.

6.4.3 Reconnaissance et prix

ETPO s'est engagée à partir de 2008 dans une démarche RSE – Développement Durable. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs actions ont été engagées et sont désormais répertoriées sur le site Intranet de la société. Tous les chantiers d'**ETPO** prennent des engagements RSE adaptés.

Grâce à ces démarches, la **FNTF** a attribué à **ETPO** la «**Reconnaissance du parcours RSE 2010**».

En 2013, **ETPO** a effectué un audit RSE par un organisme extérieur.

En 2014, **ETPO** éditera son deuxième rapport RSE. Ce rapport aura pour but de retracer la démarche RSE de l'entreprise et souligner les actions phares de l'année 2013 et les actions à venir en 2014. Il sera diffusé en interne et en externe.

6.4.4 Contribution à l'emploi, à l'insertion professionnelle, au développement régional et impact de l'activité sur les populations riveraines et locales

Nos activités exigent de fortes ressources humaines et ont des impacts très importants en termes d'emploi. Le Groupe privilégie le recours à l'emploi local.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 6.2.8., **ETPO** pratique largement l'insertion dans ses activités et est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne.

Enfin, nos activités de construction participent directement au développement des territoires sur lesquels nous évoluons.

Pour faciliter la communication avec les populations riveraines et locales, **ETPO** installe sur les chantiers une boîte aux lettres à destination des riverains, pour recueillir leurs remarques, leurs suggestions... Par ailleurs nous assistons à toutes les réunions publiques organisées par les collectivités pour échanger sur l'environnement du chantier.

6.4.5 Relations aux parties prenantes

Toujours dans le cadre de nos activités de constructeur et/ou de concepteur-constructeur, nous développons de plus en plus nos relations avec nos parties prenantes en leur assurant par exemple le maintien de nos certifications, l'animation à tous les niveaux d'une politique RSE ou la mise en œuvre progressive d'une politique d'achat responsable.

Depuis 2006, **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant les transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

En 2009 : **ETPO** avait reçu le prix de la clé d'argent de l'entreprise générale pour les bonnes relations entretenues avec ses parties prenantes (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et sous-traitants).

En 2013 : Dans le cadre de l'opération **Nantes Green capitale Européenne**, **ETPO** a été labellisée comme entreprise partenaire.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, **Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

6.4.6 Fournisseurs et sous-traitants

Nos achats représentent **76 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposent pour **97,0 M€** d'achats consommés et pour **39,4 M€** de charges externes. Nous poursuivons des relations durables avec nos fournisseurs et sous-traitants et développons en interne la mise en œuvre progressive d'une politique d'achat responsable. Nous avons intégré dans tous nos contrats d'achat sur l'activité Bâtiment d'une charte d'entreprise générale (modèle FFB) qui encadre les relations avec les sous-traitants.

Cette politique d'achat relève donc en premier lieu de l'activité de l'entreprise qui peut dans certains cas y associer ses partenaires et clients.

En 2013, la société **ETPO** a été nommée « Ambassadeur » dans le cadre de la Charte « Nantes Territoire de commerce Equitable » et dans ce cadre s'est engagée au sein du territoire à promouvoir, soutenir et développer une consommation équitable, éthique et durable.

6.4.7 Loyauté des pratiques et droits humains

Depuis 2012, **ETPO** est membre du programme Global Compact et applique Les dix principes du programme tiré des instruments ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

En 2013, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Le Conseil d'Administration

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant par la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre novembre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 6.4 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % du chiffre d'affaires consolidé pour les données sociales, 54% du chiffre d'affaires consolidé pour les données environnementales (mais 64% du chiffre d'affaires consolidé pour les données de consommations indiquées au 6.2.5) et 54% du chiffre d'affaires consolidé pour les données sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Orvault, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes

RSM Secovec

Nicolas PERENCHIO
Associé

¹ Informations relatives à l'évolution des effectifs et à la santé et la sécurité pour ce qui est des données sociales présentées pour l'ensemble du Groupe et informations relatives aux consommations et aux déchets pour ce qui est des données environnementales données pour les filiales ETPO et COMABAT

² Principalement ETPO, BRITTON, SOVEBAT et PICO pour les données sociales, ETPO et COMABAT pour les données environnementales

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2013

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE: 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2015	SA CIFE	Administrateur - Président d'honneur
	SA ETPO	Administrateur
	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
	SCI Alindez	Gérant
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
	FWE Co, Inc	Président
	Rural Living, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2018	SA CIFE	Administrateur Président - Directeur général
	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
	SAS PICO OI	Président
	SAS BRITTON	Président
	SAS SOMARE	Président
	SAS SOVEBAT	Président
	SAS NEGRI	Président
	SARL ECG	Gérant
	SARL SEMAT	Co-Gérant
	SARL ETPO REUNION	Co-Gérant
	SCI 391, avenue du Général Leclerc	Liquidateur
	SAS EMBREGOUR	Président
Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2019	SA CIFE	Administrateur Directeur général délégué
	SA ETPO	Président - Directeur général
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SCCV des SABLONS	Représentant permanent de la SA ETPO
Monsieur Jean BRUDER Né le 01 Septembre 1960 Date Entrée au CA CIFE: 16 Janvier 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2016	SA CIFE	Administrateur
	SARL EIBTP	Gérant
Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE: 08 Avril 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2015	SA CIFE	Administrateur
	SA Garage de la Trinité	Administrateur
Madame Cécile JANICOT Née le 18 Aout 1975 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE: 24 Juin 2005 en remplacement d'INGEBAT, démissionnaire Date Échéance du mandat : Juin 2016	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT

Tableau établi suivant Informations reçues par les administrateurs

CIFE

Rapport du Président du Conseil d'administration Sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le présent rapport du Président du Conseil d'administration de **CIFE** a pour objet de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport est établi par le Président en liaison avec le Secrétaire général de la société et a été approuvé par le Conseil d'administration du 10 Avril 2014.

Gouvernement d'entreprise

1 – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

• **PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**

La **CIFE** est dirigée par son Président-Directeur général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 Juin 2013.

Le Conseil d'administration du 14 Juin 2013 en deuxième séance, après en avoir délibéré a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 Juin 2002 selon laquelle la Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du groupe.

Le Président a été élu par le Conseil d'administration du 14 Juin 2013 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2013.

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 15 Juin 2012 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 Juin 1994.

• **DIRECTION GENERALE**

Le Président est assisté régulièrement en fonction des besoins par un Administrateur ayant le titre de Directeur Général Délégué, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

Monsieur **Bernard THERET** est Directeur Général Délégué, depuis le 16 juin 1989. Son mandat d'administrateur a été renouvelé le 14 Juin 2013 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Le mandat de Directeur Général Délégué expirera à la date du Conseil qui suivra l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2013.

2 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la **CIFE** est composé de six Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**.

Le Conseil d'Administration est composé pour 66,7 % d'hommes et pour 33,3 % de femmes.

Au 31 Décembre 2013, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 56 ans et l'ancienneté moyenne au sein du Conseil à 21 ans.

2.2 Membres du Conseil d'Administration

En complément des 2 membres ci-dessus assurant des fonctions de Direction Générale, les 4 autres membres du Conseil sont :

Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 8 Juin 2009 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de **CIFE** depuis le 14 Juin 2013.

Monsieur **Jean BRUDER**,

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Jean BRUDER** a été renouvelé le 11 Juin 2010 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 08 Juin 2009 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

SAS ALFRED DE MUSSET, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,

Le mandat d'administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** a été renouvelé le 11 Juin 2010 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

2.3 Durée des mandats

Le mandat actuel des Administrateurs est d'une durée de 6 ans. S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises et notamment du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 Avril 2014, raccourci l'actuelle durée de mandats des administrateurs de 6 ans à 3 ans (les statuts mentionnent une durée maximale de 6 ans pour les mandats) pour les nominations et renouvellements à compter de la prochaine Assemblée Générale.

2.4 Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2013

La liste des mandats est présentée en annexe du rapport de gestion.

2.5 Actions détenues par les mandataires

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont essentiellement inscrites au nominatif.

Au 31 Décembre 2013, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 59,32 % du capital et 65,52 % des droits de vote.

2.6 Administrateurs indépendants

Depuis le décès de Monsieur **Philippe GIFFARD** en 2008, il n'y avait pas d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

Toujours en s'inspirant des recommandations du code référencé ci-dessus en termes de gouvernance d'entreprises et notamment celles concernant la nomination d'administrateurs indépendants, le Conseil d'Administration a souhaité compléter et diversifier sa composition.

Il sera donc proposé à la prochaine Assemblée de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les personnes suivantes :

- Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,
- Monsieur **Frédéric GASTALDO**

2.7 Gouvernement d'entreprises, Comité, Règlement Intérieur

Il n'existe pas de règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales.

Le Conseil n'a pas créé en son sein de comité spécifique, par conséquent il remplit les fonctions du comité d'audit telles que définies par l'article L 823-19 du Code de commerce.

2.8 Condition de Préparation et D'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

2.8.1 Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil détermine les stratégies et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

2.8.2 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de cinq, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à PARIS ou au siège administratif à NANTES.

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2013 à 83,33 %, contre 85,71% sur l'exercice précédent.

2.8.3 Les travaux du Conseil d'Administration

En 2013, le Conseil s'est réuni 5 fois. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2013, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2012 et ceux au 30 Juin 2013, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également examiné l'évolution du capital social et mis en place la politique de rachat d'actions propres.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

2.8.4 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'administration qui est le secrétaire général de la société.

2.8.5 Convocation des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale annuelle.

3 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS

3.1 – Code de référence

La Société **CIFE** a indiqué le 30 Décembre 2008 qu'elle avait pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 Octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Elle considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche générale de gouvernement d'entreprises de notre entreprise. En conséquence, en application de la Loi du 3 Juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 Juin 2006, le code AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère par principe la société pour l'élaboration du présent rapport. Néanmoins, la société n'a pris en compte la révision de ce code de Juin 2013. Le code AFEP/MEDEF est consultable sur le site internet du Medef (www.medef.com).

3.2 – Rémunérations et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont déterminés et approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Aucun système de retraite complémentaire n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées dans le rapport de gestion au § 4.

3.3 – Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 Juin 2013 a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à **14 000 Euros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2013.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 13 Juin 2014 de porter cette somme à **15 000 Euros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, Le Président a proposé au Conseil du 27 novembre 2012 de faire évoluer les modalités de répartition en intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des

Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Après échanges de vues sur l'ensemble de ces modalités, le Conseil d'Administration a approuvé intégralement les modalités suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier conseil de l'année et au plus tard le 31 Décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

4 – MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

« Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- soit par mains levées,
- soit par assis et levés,
- soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- soit par le Conseil d'Administration
- soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux Comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi. »

5 – PUBLICATION DES INFORMATIONS EXIGÉES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous rappelons que les informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat sont indiquées dans le § 2.5 du rapport de gestion.

Procédures de contrôle Interne

1.1 Objectifs du Contrôle Interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ;
- Réalisation et optimisation des activités opérationnelles ;
- Fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- Protection des actifs.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

1.2 Organisation du Contrôle Interne

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe (cf. organigramme présenté dans le rapport financier) :

- Une principale filiale nantaise ETPO structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain ;
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer ;
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme immobilier en France ;
- Une filiale et deux sous-filiales immobilières basées en Californie aux Etats Unis ;
- Des filiales immobilières basées à Bucarest en Roumanie.

La société **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction. Les activités du Groupe sont réparties en deux secteurs opérationnels : l'activité BTP et l'activité immobilière.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à leur maîtrise. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le Groupe exerçant dans un environnement très réglementé, chaque direction est responsable de la mise en œuvre sur le terrain des prescriptions légales applicables à son domaine.

La majorité des filiales est structurée juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS) détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche de l'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude ;
- Position et avancement du carnet de commandes et activités ;
- Résultats prévisionnels des commandes ;
- Résultat mensuel analytique de l'entité ;
- Situations et prévisions de trésorerie.

Une consolidation des carnets de commandes et des travaux réalisés est diffusée mensuellement à la Direction Générale et est examinée lors de chaque réunion du conseil d'administration de la **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de la bonne santé économique, un reporting de trésorerie est réalisé et diffusé mensuellement. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en conseil d'administration.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière du Groupe est assurée sous le contrôle soit de **CIFE**, soit de **ETPO**, soit par des Experts Comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Les engagements hors bilan (principalement caution marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la direction du Groupe.

Le Président-Directeur général est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner correctement.

L'action du Directeur Général Délégué est coordonnée avec celle du Président-Directeur général.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne, et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2013 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le rapport financier annuel.

Par ailleurs, depuis l'exercice 2012 notre filiale principale **ETPO** est désormais audité par deux co-commissaires aux comptes au lieu d'un seul auparavant.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction générale. Dans ces déclarations, la direction générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des conseils est assuré pour l'essentiel par **CIFE** et par **ETPO**. Les entités américaines et roumaines font en règle générale, l'objet de missions régulières (trimestrielles pour les Etats-Unis, mensuelles pour la Roumanie) tout au long de l'année, sur place, par un administrateur et/ou par le Secrétaire Général.

1.3. Appréciation des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour toutes les filiales du groupe, de même qu'une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La meilleure appréciation et gestion des risques ;
- La fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a identifié un certain nombre de risques décrit dans le § « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

1.4. Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé et susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation des procédures internes.

La mise en place des procédures devra en outre respecter et préserver notre culture d'entreprise basée sur l'autonomie, la réactivité et la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
CIFE
Exercice clos le 31 Décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CIFE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations :

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2014

RSM Secovec

ERNST & YOUNG Atlantique

Nicolas PERENCHIO

François MACÉ

CIFE
Comptes Consolidés

I - Bilan consolidé au 31 Décembre 2013 - Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2013 Net	DECEMBRE 2012 (*) Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4111	31	53
Goodwill	4116	414	414
Immobilisations corporelles	4111	19 175	17 291
Immeubles de placement	4114	5 399	5 552
Titres mis en équivalence	4117	1 500	988
Autres actifs financiers	4118	761	719
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	4119	26 872	31 703
Impôts différés	4.3	511	159
Total actif non courant	411	54 663	56 879
Actif courant			
Stocks	4121	8 508	9 385
Clients	4122	53 012	44 192
Autres créances opérationnelles	4123	9 256	7 994
Impôts courants	4123	896	882
Autres actifs	4123	430	296
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	4124	21 675	17 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4124	29 706	26 339
Total actif courant	412	123 483	106 788
Total de l'actif		178 146	163 667

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Bilan consolidé au 31 Décembre 2013 - Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2013 Net	DECEMBRE 2012 (*) Net
Capitaux propres			
Capital		24 000	24 000
Réserves consolidées		52 311	49 886
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		4 756	3 935
Total des capitaux propres Part du Groupe		81 067	77 821
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		3 746	3 903
Total des capitaux propres	421	84 813	81 724
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	423	4 469	3 574
Impôts différés	4.3	4 635	4 897
Provisions non courantes	422	1 193	1 080
Total passif non courant		10 297	9 551
Passif courant			
Fournisseurs		40 476	34 447
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	423	10 988	10 777
Dettes d'impôt sur le résultat		1 444	483
Provisions courantes	422	4 353	3 599
Avances et acomptes reçus	4125	6 119	6 312
Autres dettes opérationnelles		16 694	13 905
Autres passifs	4125	2 962	2 869
Total passif courant		83 036	72 392
Total des passifs		93 333	81 943
Total des capitaux propres et passif		178 146	163 667

(*) La période 2012 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IAS 19 R (Engagements de retraite et assimilés - cf note 422)

CIFE
Comptes Consolidés

II - Compte de résultat consolidé - Etat résumé du résultat global au 31 Décembre 2013

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2013	DECEMBRE 2012 (*)
Chiffre d'affaires		180 618	145 918
Autres produits de l'activité		369	107
Total Produits des activités ordinaires	441	180 987	146 025
Achats consommés		-97 090	-82 521
Charges de personnel		-32 508	-30 856
Charges externes		-39 425	-27 161
Impôts et taxes		-2 058	-1 845
Dotations nettes aux amortissements		-4 060	-3 207
Dotations nettes aux provisions		-667	-753
Variation de stocks de produits en cours		-265	4 418
Autres produits et charges d'exploitation	442	-122	49
Résultat opérationnel		4 792	4 149
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 730	1 873
Coût de l'endettement financier brut		-210	-246
Coût de l'endettement financier net	443	1 520	1 627
Autres produits et charges financiers	444	71	241
Quote part du résultat des entreprises associées	4117	523	374
Impôt sur le résultat	445	-1 779	-2 067
Résultat net		5 127	4 324
Part du groupe		4 756	3 935
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		371	389
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 086 458	1 086 458
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros (1)	4.5	4,38	3,62

Résultat Global de la Période

Résultat net de la période		5 127	4 324
Autres éléments recyclables du résultat global constatés directement en capitaux propres			
Ecart de change avant effets d'impôts		-271	107
Effets d'impôts sur écarts de change		90	-36
Autres éléments non recyclables du résultat global			
Gains nets d'impôts (ou pertes) actuariels sur engagements de retraites et assimilés		-80	-260
Résultat global total de la période		4 866	4 135

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

(*) La période 2012 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IAS 19 R (Engagements de retraite et assimilés - cf note 422)

CIFE
Comptes consolidés

III - Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2013

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2013	DECEMBRE 2012 (*)
Trésorerie nette à l'ouverture		22 424	28 472
Résultat net avant Impôts sur les résultats		6 906	6 391
Impôts sur les résultats		-1 779	-2 067
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-523	-374
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
+ Dotations aux amortissements et provisions		5 912	4 530
- Reprises d'amortissements et de provisions		-1 143	-1 397
+ Résultats sur cession		-25	-65
+ impôts différés		-574	885
= Capacité d'autofinancement		8 774	7 903
Variation de stocks		857	-4 274
Variation de créances		-10 230	-7 446
Variation de dettes		9 530	7 383
Variation des comptes de régularisation		-46	386
= Variation des besoins en fonds de roulement		111	-3 951
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	8 885	3 952
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-55	-16
. Corporelles		-5 975	-6 702
. Financières		-92	-225
Produits de cession des actifs et remboursement immobilisations Financières		202	216
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-46	-214
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-5 966	-6 941
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 149	1 998
Remboursements d'emprunts		-975	-1 564
Variation nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants et non courants		856	1 070
Augmentation (nette) des capitaux propres - Acquisition Titres en Auto-contrôle		24	-2 250
Dividendes payés (1)		-1 892	-2 585
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	162	-3 331
Variation de la trésorerie (A + B + C)	A+B+C	3 081	-6 320
Ecart et variations de conversion		343	272
Trésorerie nette à la clôture		25 848	22 424
<i>(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités au stricte dividendes décaissés.</i>			
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)		25 848	22 424
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant		21 675	17 700
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)		26 872	31 703
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie à la clôture		74 395	71 827
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		2 568	-7 118

(*) La période 2012 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IAS 19 R (Engagements de retraite et assimilés - cf note 422)

CIFE
Comptes consolidés

IV - Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe					Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat	Total		
Capitaux propres au 01/01/2012	24 000	858	40 828	12 610	78 296	4 167	82 463
Affectation du Résultat 2011			7 490	-7 490			
Mouvements Titres en autocontrôle				-2 714	-2 714		-2 714
Dividendes distribués en 2012			-1 445		-1 445	-1 140	-2 585
Retraitement réserves consolidées				-238	-238	-13	-251
Variation de périmètre				-143	-143	523	380
<i>Résultat consolidé 2012</i>				3 935	3 935	389	4 324
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				130	130	-23	107
Résultat global de la période				4 065	4 065	366	4 431
Capitaux propres au 31/12/2012 (*)	24 000	858	46 873	6 090	77 821	3 903	81 724
Affectation du Résultat 2012			5 381	-5 381			
Mouvements Titres en autocontrôle							
Dividendes distribués en 2013			-1 466		-1 466	-426	-1 892
Retraitement réserves consolidées				131	131	-18	113
Variation de périmètre				-7	-7	19	12
<i>Résultat consolidé 2013</i>				4 756	4 756	371	5 127
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				-168	-168	-103	-271
Résultat global de la période				4 588	4 588	268	4 856
Capitaux propres au 31/12/2013	24 000	858	50 788	5 421	81 067	3 746	84 813

(*) La période 2012 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IAS 19 R (Engagements de retraite et assimilés - cf note 422)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 Décembre 2013,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2013.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 10 Avril 2014 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 13 Juin 2014.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 Décembre 2013

Le Groupe n'a pas connu d'événements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2013.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€

Siège social : 59, rue La Boétie 75008 PARIS

Nouveau siège social, à compter du 1^{er} Janvier 2014 : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 - NANTERRE

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Nyse Euronext Paris – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

	SIREN	% Contrôle	% Intérêts	
Activité BTP				
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,96 %	99,96 %
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	85,00 %	85,00 %
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	90,00 %	90,00 %
SAS SOVEBAT	GAUCHY (02)	324 347 467	85,00 %	85,00 %
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	87,00 %	87,00 %
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00 %	100,00 %
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	90,00 %	90,00 %
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00 %	100,00 %
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	85,00 %	85,00 %
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00 %	85,15 %
SAS Jean NEGRI & Fils	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00 %	85,00 %
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00 %	72,25 %
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00 %	85,15 %
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	100,00 %	100,00 %
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (Maroc)	R.C 278819	85,00%	72,25%
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00 %	100,00 %
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		66,78 %	66,78 %
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00 %	86,00 %
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	85,00 %	84,99 %
SARL IMMOBILIERE SANITAT	PARIS (75)	343 254 496	100,00 %	99,99 %
SCI 15, PLACE VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00 %	86,49 %
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00 %	86,49 %
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00 %	86,49 %
SCI 37, LAMORICIERE	NANTES (44)	494 916 042	100,00 %	86,49 %
SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ	NANTES (44)	501 181 655	100,00 %	86,49 %
SCCV CROIX DE VIE	NANTES (44)	750 399 685	100,00 %	85,14 %
SCCV JARDINS DU THEATRE	NANTES (44)	751 958 513	100,00 %	85,14 %
SCI CIFE LE ROYEUX	NANTES (44)	751 981 366	100,00 %	99,99 %
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	90,00 %	90,00 %
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	90,00 %
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	90,00 %	89,99 %
LIZESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5348/2013	90,00 %	89,99 %
STELLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5166/2013	90,00 %	89,99 %
LELHESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5167/2013	90,00 %	89,99 %

2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCI JARDINS D'EDEN	PARIS (75)	351 957 477	27,50 %	27,50 %
SCI RESIDENCE CHANZY	NANTES (44)	505 321 729	40,00 %	39,98 %
SCCV BAGATELLE	NANTES (44)	538 532 128	40,00 %	33,99 %
SCCV PORTE DES CONFLUENCES	COUERON (44)	790 609 960	50,00 %	42,49 %
SCCV THOUARE CŒUR DE VILLE	VERTOU (44)	752 523 092	50,00 %	49,98 %
SARL OSIRIS	NANTES(44)	788 653 756	34,00 %	33,98 %

2.4 Sociétés mises en équivalence

SARL TETIS	BELLEVILLE SUR VIE (85)	394 453 237	48,97 %	48,96 %
SAS MUREKO	SAINT HERBLAIN (44)	509 481 503	50,00 %	49,98 %
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAIS (44)	528 963 952	5,00 %	4,99 %
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41 %	7,40 %

2.5 Variations du périmètre de consolidation

251. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les sociétés suivantes :

- **STELLESTATE** (90 % Groupe),
- **COLESTATE** (90 % Groupe),
- **LIZESTATE** (90 % Groupe),
- **LELHESSTATE** (90 % Groupe),
- **NEGRI TRAVAUX MARITIMES** (85 % Groupe)

252. Au cours de la période, la part du Groupe dans la filiale **BRITTON** est passée de 85 % à 90 %.

La filiale américaine **FWE** a réduit sa part de 90 % à 86 % du capital de **RURAL LIVING** après réduction du capital social.

253. Au cours de la période, sont sorties du périmètre les SCI de promotion immobilière **ETOILES DE LOIRE, PARVIS DE SAINTE THERESE**, aux programmes terminés.

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.6 Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2013

Sur le 1^{er} trimestre 2014, la part du Groupe dans la filiale **BRITTON** est passée de 90 % à 85 %.

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Normes et Interprétations appliquées

311 Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1^{er} Janvier 2005, le Groupe **CIFE** établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les autres nouvelles normes comptables et interprétations, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, ne sont pas applicables au Groupe **CIFE** ou n'ont pas eu d'impact significatif.

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 31 Décembre 2013 la norme IAS19 révisée « Avantages du personnel », norme d'application rétrospective. Le bilan au 31 Décembre 2012 et les résultats au 31 Décembre 2012 présentés dans ce rapport sont retraités des impacts de l'application de cette norme.

La principale modification engendrée par la révision de la norme IAS 19 est la suivante : la totalité des écarts actuariels est immédiatement constatée dans les réserves consolidées ; ces écarts actuariels étaient auparavant comptabilisés immédiatement en résultat. Les principaux impacts sur les états financiers au 31 Décembre 2012 sont détaillés en note 422 de l'annexe.

Le Groupe distingue par ailleurs au sein des autres éléments du résultat global les éléments recyclables en résultat de ceux qui ne le sont pas conformément à l'amendement apporté à la norme IAS1 (06/2011) applicable à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation :

Le Groupe CIFE n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. §351), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. §331) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §422).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ».

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires à l'exception du chantier (secteur activité BTP) du LGV SEA lot3 qui a représenté environ 15% du chiffre d'affaire consolidé en 2013.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2013	2012	2013	2012
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau leu roumain	0,223 664	0,224 997	0,226 501	0,224 346
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar US	0,725 111	0,757 920	0,751 428	0,773 276

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

326 Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours ;
- Marché de travaux signé (ordre de service donné) ;
- Vente notariée ou contrat de promotion signé (e),

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

3.3 Actif non courant

331 Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

332 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

333 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériel et outillage : de 5 à 15 ans ;
- Matériel et mobilier de bureaux : de 3 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés au §333.

334 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

335 Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

3.5 Actif courant

351 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique. Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

352 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

353 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

354 Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

355 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.6 Capitaux propres consolidés

361 Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS. En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

362 Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

3.7 Passif non courant

371 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à initialement à leur juste valeur puis au coût amorti. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

372 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §422).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.,

373 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;
Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :
 - du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
 - du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
 - des salaires et appointements moyens,
 - d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation,
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX à la date d'établissement des comptes, net d'inflation,
 - d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.
- Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés depuis 2013 et rétrospectivement 2012, directement en réserves consolidées.

3.8 Passif courant

381 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

382 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

3.10 Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS)

Indépendamment des nouvelles normes IFRS applicables en 2013, les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 Décembre 2012 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 Décembre 2013. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au paragraphe 4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Découverts bancaires.

3.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'€uro qui pénalise le financement €uro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord et en Roumanie représentent environ 6 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt.

Certaines dettes à long terme sont soumises à des taux d'intérêt variables. Les dettes financières figurant au bilan sont toutefois largement inférieures à la trésorerie disponible placée.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées en notes 4122, 4123 et 4124.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent en note 423.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2013

4.1 BILAN ACTIF

411 Actifs non courants

4111. Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Valeurs brutes à l'ouverture	524	48 683 ⁽¹⁾	723	49 930	4 224
- Acquisitions et augmentations	55	6 041	92	6 188	1 699
- Cessions, diminutions et transferts	(59)	(1 155)	(21)	(1 235)	-
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	(2)	(2)	-
- Incidence de la variation de change	-	(397) ⁽²⁾	-	(397)	-
Valeurs brutes à la clôture	520	53 172	792	54 484	5 923

(1) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4112. Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Amortissements et provisions à l'ouverture	471	25 840 ⁽¹⁾	4	26 315	1 340
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	76	3 984	29	4 089	459
- Diminutions de l'exercice et transferts	(59)	(1 056)	-	(1 115)	-
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	(2)	(2)	-
- Incidence de la variation de change	1	(170) ⁽²⁾	-	(169)	-
Montant des Amortissements et Provisions	489	28 598	31	29 118	1 799

(1) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4113. Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
Valeurs brutes à la clôture	520	53 172	792	54 484	5 923
Montant des Amortissements et Provisions	(489)	(28 598)	(31)	(29 118)	(1 799)
Valeur nette comptable à la clôture	31	24 574	761	25 366	4 124

4114. Immeubles de placements

	31/12/2012	Variation	Variation Change (1)	31/12/2013
Valeurs brutes	9 591	353	(382)	9 562
Montant des Amortissements	(4 039)	283	(159)	(4 163)
Valeur nette comptable à la clôture	5 552	70	(223)	5 399

(1) aux Etats-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Les immeubles de placements sont localisés en France et aux Etats-Unis.

La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 Décembre 2013 à **8 349 K€** (bases expertises 2011 en France et Janvier 2013 pour les Etats-Unis contre **8 402 K€** au 31 Décembre 2012).

Les immeubles de placement ont généré pour **806 K€** de revenus consolidés en 2013 contre **718 K€** au 31 Décembre 2012.

4115. Actifs destinés à la vente

	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs brutes	-	-
Montant des Amortissements	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	-	-

4116. Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2013	Variation	Brut 31/12/2013	Cumul Dépréc. 31/12/2013	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Ecart d'acquisition	1 303	-	1 303	(889)	414	414
Total	1 303	-	1 303	(889)	414	414

4117. Titres mis en équivalence

	2013			2012		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
TETIS	48,98 %	313	64	48,98 %	248	(6)
MUREKO	50,00 %	-	(72)	50,00 %	84	(21)
Aéroports du Grand Ouest	5,00 %	1 180	531	5,00 %	649	401
DPCC	7,41 %	7	-	7,41 %	7	-
Total		1 500	523		988	374

	2013				2012			
	CA	RN	Total Actifs	Total Dettes	CA	RN	Total Actifs	Total Dettes
TETIS	2 232	130	1 373	736	1 844	(11)	1 061	554
MUREKO	726	(145)	1 447	896	5 583	(42)	2 267	2 099
Aéroports du Grand Ouest	58 727	10 622	137 191	58 683	54 821	8 017	105 560	53 197
DPCC	1 723	4	15 359	15 260	6 668	(5)	7 569	7 494

4118. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
- Titres de participation entités non consolidées	4	2	2	2
- Créances sur participations mises en équivalence	286	-	286	254
- Autres titres immobilisés	30	-	30	32
- Prêts	159	-	159	156
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	313	29	284	275
Total	792	31	761	719

4119. Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	21 329	26 150
- EMTN	3 543	3 553
- Contrats de capitalisation	-	-
- Obligations et Fonds obligataires	2 000	2 000
Total	26 872	31 703

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
- Matières et autres approvisionnements	1 085	1 140	(55)
- En cours de production	10 720	10 909	(189)
- Produits intermédiaires et finis	2 549	3 023	(474)
Total	14 354	15 072	(718)
Dépréciation	(5 846)	(5 687)	(159)
Valeurs Nettes	8 508	9 385	(877)

La variation nette 2013 est de **(877) K€** et se décompose ainsi :

- Variation stock :	(664) K€
- Variation de la provision pour dépréciation :	(193) K€
- Incidence de variation de change :	(20) K€

4122. Créances clients

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
- Créances clients	53 675	45 328
- Provisions sur créances clients	(663)	(1 136)
Total	53 012	44 192

Les provisions sur créances clients pour **663 K€ HT** sont à rattacher aux retards de clients de plus d'un mois.

L'exposition maximale au risque de crédit est de **53 012 K€** au 31 Décembre 2013, contre **44 192 K€** au 31 Décembre 2012.

Echéancier	31/12/2013	31/12/2012
- Créances clients non échues	36 782	32 639
- Créances clients échues à moins d'1 mois	8 021	6 707
- Créances clients échues à plus d'1 mois	8 872	5 982
Total	53 675	45 328

4123. Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Dépréciation 31/12/2013	Net	Brut	Dépréciation 31/12/2012	Net
- Avances et acomptes	558	-	558	752	-	752
- Autres créances opérationnelles	9 656	958	8 698	7 995	753	7 242
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	896	-	896	882	-	882
- Paiement d'avance	430	-	430	296	-	296
Total	11 540	958	10 582	9 925	753	9 172

L'exposition maximale au risque de crédit est de **10 582 K€** au 31 Décembre 2013, contre **9 172 K€** au 31 décembre 2012.

4124. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

a) La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
- Disponibilités et livret épargne	11 779	16 769
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	7 332	1 918
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	10 596	7 652
- Contrat de capitalisation	-	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	29 706	26 339
- Découverts bancaires	(3 858)	(3 915)
Sous total trésorerie passive	(3 858)	(3 915)
Trésorerie Nette	25 848	22 424

b) Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	2 508
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	8 050	6 700
- Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	13 509	8 492
- Obligations et Fonds Obligataires	116	-
Total	21 675	17 700

c) Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	26 872	31 703
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	21 675	17 700
Trésorerie nette	25 848	22 424
Total	74 395	71 827

4125. Informations relatives aux contrats de constructions

	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Clients - Factures à établir HT	6 429	3 332
Travaux facturés d'avance HT	2 746	2 314
Avances reçues	(6 119)	(6 312)

4.2 PASSIF DU BILAN**421 Capitaux Propres****Politique de gestion du capital**

Le capital social au 31 décembre 2013 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 Euros**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Evolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000

Evolution du capital social

	31/12/2013	31/12/2012
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
Capital social en fin d'exercice	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'actions en début d'exercice	113 542	64 193
Achat d'actions	-	49 349
Annulation d'actions	-	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	113 542	113 542
En % du capital	9,46 %	9,46 %

Au cours de la période 2013, la CIFE n'a pas procédé à des rachats d'actions propres.

422 Etat des provisions courantes et non courantes**Provisions non courantes**

Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS19 ont été appliquées de façon rétrospective par le Groupe. Les résultats consolidés au 31 Décembre 2012 ont été impactés à la hausse pour 390 K€ brut (soit 260 K€ net d'impôt dont 247 K€ part du Groupe) ; ils correspondent aux écarts actuariels reconnus en Décembre 2012.

	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2013
- Avantages au personnel – indemnités de fin de carrière	1 080	-	3	116	1 193
Hypothèses retenues	31/12/2012	31/12/2013			
- Taux rendement	2,69 %	3,17 %			
- Taux actualisation	2,69 %	3,17 %			

Les actifs de couverture déduits des provisions s'élèvent à **932 K€** au 31 Décembre 2013 contre **938 K€** au 31 Décembre 2012.

Provisions courantes

	31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2013
- Chantiers et travaux	2 041	429	152	581	-	1 737
- Activité immobilière	379	896	169	29	-	1 077
- Risques et litiges	1 179	497	16	193	-	1 467
- Charges diverses	-	-	-	-	72	72
Total	3 599	1 822	337	803	72	4 353

423 Etat des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2013 ^(a)	Dettes financières non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2013 ^(b)	Total 31/12/2013 (a) + (b)	Total 31/12/2012
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	6 510	1 844	218	2 062	8 572	8 944 ⁽¹⁾
- Emprunts sur location financement (IAS 17)	611	2 054	-	2 054	2 665	1 419
- Emprunts et dettes financières diverses	9	-	353	353	362	73
- Concours bancaires créditeurs	3 858	-	-	-	3 858	3 915
Total emprunts portant intérêts	10 988	3 898	571	4 469	15 457	14 351
Rappel au 31/12/2012	10 777	2 809	765	3 574	14 351	

(1) Dont endettement à taux variable **6 021 K€** au 31 Décembre 2013 et **6 049 K€** en 2012.

(1) Dont **6 003 K€** correspondant à une ligne de financement ouverte par la maison mère **SA CIFE** en Mars 2009

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

424 Variation de l'endettement net

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
- Actifs de gestion de trésorerie	(48 547)	(49 403)	856
- Trésorerie et équivalent trésorerie	(29 706)	(26 339)	(3 367)
- Concours bancaires courants	3 858	3 915	(56)
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	(74 395)	(71 827)	(2 568)
- Dettes financières long terme	4 469	3 574	895
- Dettes financières court terme	7 130	6 862	268
Endettement net (ACTIF)	(62 796)	(61 391)	(1 405)

4.3 IMPOTS DIFFERES

Actif d'impôt non courant	31/12/2013	31/12/2012	Variation
- Impôts différés actif	511	159	352
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	4 635	4 897	(262)
Total	4 124	(4 738)	614

	31/12/2013	31/12/2012
- Variation imposition différée	(574)	755
- Incidence de variation de change	(1)	(2)
- Incidence de variation de périmètre	-	-
- Incidence de variation sur capitaux propres	(39)	-
Ventilation de la variation	(614)	753

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2013	31/12/2012
- Décalages fiscaux	91	100
- Déficit reportable	219	70
- Indemnités de fin de carrière	382	343
- Location financement	(481)	(502)
- Retraitements provisions réglementées	(1 032)	(1 033)
- Retraitements provisions	(3 300)	(3 403)
- Retraitements IAS 11 (avancement)	114	(215)
- Autres retraitements	(117)	(98)
Total	(4 124)	(4 738)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont nuls au 31 Décembre 2013 contre **170 K€** au 31 Décembre 2012.

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2013	%	31/12/2012	%
Analyse par activité				
- BTP	173 820	96	142 142	97
- Activités immobilières	6 798	4	3 776	3
Total Chiffre d'Affaires	180 618	100	145 918	100
Variation (N - 1)	+ 23,78 %		+ 11,62 %	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	137 469	76	107 937	74
- France DOM	42 325	23	37 346	26
- Reste du monde	824	1	635	NS
Total Chiffre d'Affaires	180 618	100	145 918	100
Autres produits de l'activité	369		107	
Total Produits des activités ordinaires	180 897		146 025	
Variation N - 1	+ 23,94 %		+ 11,46 %	

442 Autres Eléments du Résultat opérationnel

	31/12/2013	31/12/2012
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	25	65
- Autres produits et charges	(147)	(16)
Total	(122)	49
Autres produits et charges opérationnels	-	-

443 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2013	31/12/2012
- Charges d'intérêts sur dettes financières	(190)	(234)
- Charges d'intérêts sur location financement	(19)	(12)
- Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	1 729	1 873
Total	1 520	1 627

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 67 K€ en 2013 et 379 K€ en 2012.

444 Autres produits et charges financiers

	31/12/2013	31/12/2012
- Dotations financières nettes ⁽¹⁾	38	379
- Résultat sur écarts de changes nets	(109)	(256)
- Intérêts nets hors endettement	142	118
Total	71	241

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour 67 K€ en 2013 et 379 K€ en 2012.

445 Impôt sur les bénéfices

	31/12/2013	31/12/2012
- Impôt exigible	2 353	1 182
- Impositions différées	(574)	885
Total	1 779	2 067

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et SARL IMMOBILIERE SANITAT (non significative).

446 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2013	31/12/2012
- Résultat consolidé de l'ensemble (1)	4 604	3 950
- Impôts sur les bénéfices	1 779	2 067
- Résultat avant impôt	6 383	6 017
- Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 %	2 127	2 005
- Effet différences permanentes	(135)	69
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	(286)	(204)
- Effet net des pertes fiscales	-	171
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts	73	26
- Autres effets	-	-
- Impôt réel	1 779	2 067
- Taux d'impôt effectif	27,87 %	34,35 %

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

4.5 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2013	31/12/2012
- Résultat net (part du Groupe en K€)	4 756	3 935
- Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 086 458	1 086 458
- Résultat net par action (en €)	3,96	3,28
- Résultat net par action hors auto contrôle (en €)	4,38	3,62

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Métiers	31/12/2013			31/12/2012		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
- Chiffre d'affaires	173 820	6 798	180 618	142 142	3 776	145 918
- Résultat opérationnel	5 484	(692)	4 792	4 979	(830)	4 149
- Ct endettement financier net	1 584	(64)	1 520	1 675	(48)	1 627
- Impôts	(2 179)	400	(1 779)	(2 088)	21	(2 067)
- Résultat net (Part du Groupe)	5 269	(513)	4 756	5 156	(1 221)	3 935
- Immobilisations Nettes	21 467	5 812	27 279	19 047	5 968	25 015
- Investissements	5 810	379	6 189	3 968	3 086	7 054
- Actifs nets	157 748	20 398	178 146	144 010	19 657	163 667
- Trésorerie nette ⁽²⁾	75 782	(1 387)	74 395	71 983	(156)	71 827
- Capitaux propres	92 000	(7 187)	84 813	88 159	(6 435)	81 724
- Dettes (hors provisions)	56 492	26 659	83 151	43 945	28 422	72 367

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2013				31/12/2012			
	FRA	DOM	Monde	Total	FRA	DOM	Monde	Total
- Chiffre d'affaires	137 469	42 325	824	180 618	107 937	37 346	635	145 918
- Ct endettement financier net	1 549	(21)	(8)	1 520	1 623	26	(22)	1 627
- Immobilisations nettes	18 938	3 280	5 061	27 279	16 445	3 384	5 186	25 015
- Investissements	5 238	583	368	6 189	3 259	1 475	2 320	7 054
- Actifs nets	147 755	19 600	10 791	178 146	130 533	22 095	11 039	163 667
- Trésorerie nette ⁽²⁾	72 732	927	736	74 395	65 864	5 110	853	71 827
- Capitaux propres	89 833	2 238	(7 258)	84 813	83 914	5 104	(7 294)	81 724
- Dettes (hors provisions)	48 605	16 686	17 860	83 151	35 336	19 054	17 977	72 367

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements Outre Mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.7 INFORMATIONS SOCIALES

471 Effectifs

	31/12/2013	31/12/2012
- Cadres	137	133
- Employés, Agents de maîtrise	137	127
- Compagnons	344	366
Total	618	626

472 DIF (Droit individuel à la formation)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce DIF sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision.

Au 31 Décembre 2013, le solde d'heures acquises au titre du DIF et non utilisées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe s'élève à **55 863 heures** contre **56 347 heures** au 31 décembre 2012.

Ces heures sont valorisées à environ **1 003 K€** brut.

473 Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim s'élève à **503 000 heures** sur l'exercice 2013 contre **327 500 heures** au 31 Décembre 2012.

Le volume d'heures 2013 est valorisé à environ **14,0 M€** contre **9,1 M€** en 2012.

474 CICE Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le **CICE** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **552 K€** en 2013. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, par imputation directe sur la dette d'Impôt société pour **99 K€** et pour report en créance fiscale pour **453 K€**.

4.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

481 Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Au titre de 2013, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration de CIFE, s'élève à 435 K€ dont 317 K€ versés par la société mère et 118 K€ par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour 410 K€ de salaire brut et 25 K€ de jetons de présence.

Il n'existe aucune charge relative à des avantages postérieurs à l'emploi

482 Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2013 une charge de 26 K€ au titre de prestations de direction générale rendues par la SAS ALFRED DE MUSSET.

4.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2013 à 51 126 K€ (79 % de l'encours étant par les filiales France métropole) contre 30 350 K€ au 31 Décembre 2012.

4.10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2013

	ERNST & YOUNG Atlantique				RSM SECOVEC				Réseau KPMG			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit												
◆ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
◦ Emetteur : SA CIFE	18	-	32	-	16	16	50	55	-	16	-	100
◦ Filiales intégrées globalement	38	32	68	100	13	13	40	45	-	-	-	-
◆ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
◦ Emetteur :												
◦ Filiales intégrées globalement												
<i>Sous-Total</i>	56	32	100 %	100 %	29	29	90 %	100 %	-	16	-	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
◆ Juridique, fiscal social,	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
◆ Autres	-	-	-	-	3	-	10 %	-	-	-	-	-
<i>Sous-Total</i>	-	-	-	-	3	-	10 %	-	-	-	-	-
TOTAL	56	32	100 %	100 %	32	29	100 %	100 %	-	16	-	100 %

Montant hors taxes exprimé en K€

Les Commissaires aux Comptes ERNST & YOUNG Atlantique et RSM SECOVEC ont été nommés par l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

Le mandat de KPMG est arrivé à échéance à l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

4.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4111 Actifs destinés à la vente

Néant

4112 Affectation du résultat 2013

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2013, le 10 Avril 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire un dividende de 1,38 Euros par action au titre de cet exercice.

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.A. Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (CIFE), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 311 et 422 de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent et exposent les effets de l'application de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Les notes aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives au mode de comptabilisation et de présentation :

- des actifs financiers de gestion de trésorerie (notes 335, 354, 4119 et 4124) ;
- de la trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 355 et 4124).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions courantes notamment sur les chantiers et travaux et sur l'activité immobilière, tel que cela est décrit en notes 382 et 422 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et évaluer les risques, sur des échanges avec la direction du groupe sur les modalités d'estimation de ces provisions, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2013.

Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée relative à ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nantes et Orvault, le 28 avril 2014

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Atlantique

RSM Secovec

François MACÉ

Nicolas PERENCHIO

CIFE
Comptes sociaux

I - Bilan au 31 Décembre 2013

ACTIF (en Milliers d'euros)	NOTES	2013			2 012
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		10	10		
Immobilisations incorporelles	1 - 2	10	10		
Terrains					
Constructions		2 069	1 076	993	701
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		66	36	30	15
Immobilisations en cours et avances		92		92	
Immobilisations corporelles	1 - 2	2 227	1 112	1 115	716
Participations	1a	12 187	67	12 120	11 944
Créances rattachées à des participations	1b	14 761	10 923	3 838	4 095
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	1c	5 961		5 961	5 114
Autres titres immobilisés - Obligations		2 016		2 016	2 017
Autres Immobilisations financières		87	29	58	58
Immobilisations financières	1 - 2	35 012	11 019	23 993	23 228
Actif immobilisé	1 - 2	37 249	12 141	25 108	23 944
Créances clients et comptes rattachés		322		322	146
Autres créances		1 370	2	1 368	981
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	3a	23 522		23 522	15 415
Disponibilités , Comptes à terme et livrets	3a	44 871		44 871	44 613
Charges constatées d'avance		5		5	3
Actif circulant	3	70 090	2	70 088	61 158
Ecart conversion Actif	4	6		6	4
Total général		107 345	12 143	95 202	85 106

PASSIF (en Milliers d'euros)	NOTES	2013	2 012
		Net	Net
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecart de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées			
Autres réserves		44 000	40 000
Report à nouveau		4 386	4 472
Résultat de l'exercice		4 017	5 381
Amortissements dérogatoires	6	116	122
Capitaux propres	5	79 779	77 235
Provisions pour risques		6	4
Provisions pour charges			
Provisions	7	6	4
Emprunt et dettes financières divers		6 071	6 076
Emprunts et dettes financières	8	6 071	6 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		128	94
Dettes fiscales et sociales		1 340	474
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		177	110
Autres dettes		7 701	1 113
Produits constatés d'avance			
Dettes	9	15 417	7 867
Ecart de conversion Passif	4		
Total général		95 202	85 106

CIFE
Comptes sociaux

II - Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2013	2 012
Chiffres d'affaires	10a	1 535	1 287
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		19	20
Autres produits		1	
Produits d'exploitation		1 555	1 307
Autres achats et charges externes		659	497
Impôts, taxes et versements assimilés		52	59
Salaires et traitements		474	379
Charges sociales		167	130
Dotations aux amortissements et aux provisions		55	47
Autres charges		11	11
Total Charges d'exploitation		1 418	1 123
Résultat d'exploitation	10	137	184
Produits financiers de participations		2 528	5 259
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		306	295
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		1 661	1 786
Différences positives de change		25	118
Reprises sur provisions et transferts de charges		918	454
Total Produits financiers		5 438	7 912
Charges financières sur participations SCI			
Autres Intérêts et charges assimilées		97	125
Différences négatives de change		79	92
Charges nettes sur cession et placements de produits de trésorerie		19	191
Dotations aux amortissements et aux provisions		467	2 202
Total Charges financières		662	2 610
Résultat financier	11	4 776	5 302
Résultat courant (avant impôts)		4 913	5 486
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			2
Produits exceptionnels sur opérations en capital		46	197
Reprises sur provisions et amortissements		7	6
Total Produits exceptionnels		53	205
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		32	21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		25	222
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		58	244
Résultat exceptionnel	12	-5	-39
Impôts sur les bénéfices	13	891	66
Résultat Net		4 017	5 381

(1) dont transferts de charges : 18 KE en 2013, 20KE en 2012

CIFE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **95 202 K€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de **4 017 K€**

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2013

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10 Avril 2014 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société n'a pas connu d'évènements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2013.

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et du règlement CRC 2002-10 et 2004-06.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :
 - Gros œuvre : 40 ans
 - Equipements techniques : 20 ans
 - Aménagements intérieurs : 10 ans
- Matériel de transport : Entre 5 et 8 ans ;
- Matériel de bureau, informatique : Entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2013	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2013
Incorporelles	10	-	-	-	10
Corporelles	1 775	452	-	-	2 227
Financières					
* Titres de Participation	12 011	92	26	-	12 187
* Créances sur Participation	14 587	284	-	110	14 761
* Titres en auto contrôle	5 961	-	-	(110)	5 961
* Obligations Région Pays de Loire	2 017	-	1	-	2 016
* Autres immobilisations financières	58	29	-	-	87
TOTAL	36 419	857	27	-	37 249

1a - Mouvements significatifs sur les titres de participation :

- Rachat des titres BRITTON représentant 10 % du capital pour	92 K€
- Sortie des titres BRITTON représentant 5 % du capital pour	26 K€

1b - Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2013	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
SCCV Croix de Vie	1 060	-	-	1 060	-	1 060	-
Aéroports du Grand Ouest	224	-	-	224	-	224	-
Jules Verne Immobiliare	10 620	-	-	10 620	-	10 620	-
Nutribio	780	-	-	780	-	780	-
Autres créances sur participation	110	-	110	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances	1 793	284	-	2 077	-	2 077	-
TOTAL	14 587	284	110	14 761	-	14 761	-

1c – Actions Propres

	01/01/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Nombre d'actions détenues	113 542	-	-	113 542
En % du capital	9,46 %	-	-	9,46 %
Prix de revient unitaire en Euros	52,50	-	-	52,50
Cours de clôture en Euros	45,04	+ 17,46	-	62,50
Valeur brute au bilan	5 961	-	-	5 961
Provision pour dépréciation	(847)	847	-	-
Valeur nette au bilan	5 114	847	-	5 961

1d – Obligations

	01/01/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Obligations Région Pays de la Loire	2 000	-	-	2 000
Intérêts courus	17	-	1	16
Valeur brute au bilan	2 017	-	1	2 016
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	2 017	-	1	2 016

Coupon : 4% - Echéance 16/10/2015

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Incorporelles	10	-	-	10
Corporelles	1 059	53	-	1 112
Financières	11 406	460 ⁽²⁾	847	11 019
TOTAL	12 475	513⁽¹⁾	847	12 141

(1) Dont amortissements linéaires : 53 K€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 460 K€

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : Néant

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2012	31/12/2013	- 1 An	Entreprises	
				Liées	Produits A Recevoir
Créances clients	146	322	322	305	30
Autres Créances	459	409	409	-	-
Groupe et Associés	522	961	961	961	-
Charges constatées d'avance	3	5	5	-	-
TOTAL	1 130	1 697	1 697	1 266	30

3a – Etat de la Trésorerie

	31/12/2013 Brut	31/12/2013 Prov	31/12/2013 Net	31/12/2012 Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	23 522	-	23 522	15 415
Titres de créances négociables (CDN)	-	-	-	-
Comptes à terme (CAT) et livrets	44 701	-	44 701	39 450
Disponibilités bancaires	170	-	170	5 163
TOTAL	68 393	-	68 393	60 028

Aucune dépréciation du portefeuille de placements est constatée au 31 Décembre 2013.

Par ailleurs, le montant souscrit en obligations est classé en immobilisations financières pour 2 M€.

4 – Ecarts de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2013 pour **6K€** couvrent le risque de change rattaché au compte-courant **JVI**.

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Résultat De L'Exercice	Total Capitaux Propres
	Social ⁽¹⁾				
Situation au 31 Décembre 2012	24 000	860	46 994	5 381	77 235
Mouvements 2013 :					
. Affectation résultat 2012	-	-	5 381	- 5 381	-
. Distribution dividende 2012	-	-	- 1 467	-	- 1 467
. Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	4 017	4 017
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	- 6	-	- 5
Situation au 31 Décembre 2013	24 000	860	50 902	4 017	76 779

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 €uros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception toutefois des 113 542 actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Le dividende 2012 pour **153 K€** auto distribué au titre des actions en propre a été reversé au compte de report à nouveau.

6 – Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	122	1	7	116
TOTAL	122	1	7	116

7 – Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2013
Provisions pour risques :					
. Risques d'exploitation	4	6	4	-	6
. Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	4	6	4	-	6
Provisions pour charges :					
. Pertes des SCI	-	-	-	-	-
. Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-
TOTAL	4	6	4	-	6

8 – Etat d'endettement

Depuis le 1^{er} Avril 2009, la société bénéficie d'une ligne de crédit de **6 M€** d'une durée de 60 mois. Cette ligne est assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture, aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

9 – Etat des dettes

Désignation	31/12/2012	31/12/2013	Echéancier			Entreprises Liées	Charges à Payer
			- 1 An	+ 1/ - 5 ANS	+ 5 Ans		
Emprunts auprès établissement de crédit	6 009	6 004	6 004	-	-	-	3
Dettes financières et diverses	67	67	-	-	67	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94	128	128	-	-	10	49
Dettes fiscales et sociales	474	1 340	1 340	-	-	-	431
Groupes et Associés	1 099	7 676	7 676	-	-	7 656	-
Autres dettes	124	202	202	-	-	-	12
TOTAL	7 867	15 417	15 350	-	67	7 666	495

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2013	31/12/2012
Locations immobilières et mobilières	416	386
Prestations de services et divers	1 119	901
TOTAL	1 535	1 287

11 – Résultat financier

	31/12/2013	Dont Entreprises Liées	31/12/2012
Dividendes des filiales et produits des SCI	2 528	2 528	5 259
Produits des prêts sur participation	306	306	295
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	1 661	-	1 786
Différences positives de change	25	-	118
Reprises de provisions	918	-	454
Total des Produits	5 438	2 834	7 912
Pertes SCI	-	-	-
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	49	-	76
Charges d'intérêts comptes courants	48	48	49
Différence négative de change	79	-	92
Charges nettes sur cession et placement de pts de trésorerie	19	-	191
Dotations aux amortissements et provisions	467	431	2 202
Total des Charges	662	479	2 610
Résultat Financier	4 776	2 355	5 302

12 – Résultat exceptionnel

	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations de gestion	-	2
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	-	-
Cession d'immobilisations financières	46	197
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	7	6
Total des Produits	53	205
Charges sur opération de gestion	-	-
Subvention équilibre accordées aux filiales	32	21
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
VNC d'immobilisations financières	25	222
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	58	244
Résultat Exceptionnel	- 5	- 39
Dont Résultat sur cession d'immobilisations	+ 21	- 25

13 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Base			Total	Impôt à 33,33 %
	Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions		
Résultat courant	4 908	132	2 514	2 526	842
Résultat exceptionnel	- 5	-	-	- 5	- 2
TOTAL	4 903	132	2 514	2 521	840
			Contribution supplémentaire 3,3 %		2
			Contribution additionnelle sur dividendes		49
			Montant total impôt sur les bénéfices		891

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et SARL Immobilière Sanitat (non significatif).

14 – Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique 33,33 %
Bénéfices 2012 des SCI	- 30	-10
Charges et provisions non déductibles	- 2	-
Déficit fiscal reportable	-	-
Plus-values OPCVM	- 44	- 15
Total Impôt situation fiscale latente	- 76	- 25

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

	31/12/2013	31/12/2012
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	2	2
Total	4	4

(1) dont 2 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail, droit individuel à la formation (DIF), engagements de retraite

Dette actualisée	31/12/2013	31/12/2012
Médaille du travail	0	0
Engagements de retraite	15	12
Total	15	12

Hypothèses retenues	31/12/2013	31/12/2012
Taux actualisation	3,17 %	2,69 %

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Au 31 Décembre 2013, le solde du volume d'heures acquis au titre du DIF par les collaborateurs de la société s'élève à 153 heures, montant identique au 31 décembre 2012.

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération brute versée aux membres du conseil d'administration	306	120
Jetons de présence	11	11
Total	317	131

16 – Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'options restantes	-	-
Total	-	-

17 – Engagements financiers

17a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

17b - Engagements financiers

La société **CIFE** dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2013 de **562 K€**, contre **530 K€** au 31 Décembre 2012.

18 – Filiales et Participations (cf tableau correspondant)

CIFE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1),(2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3),(4)}		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾	Montant des cautions et avals donnés par CIFE ⁽³⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	718	90,00%	611	611	300		10 584	-142	211
SAS COMABAT (Martinique)	160	1 744	87,00%	1 354	1 354			19 580	882	835
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	4 214	99,96%	1 723	1 723			101 363	959	
SAS ETPO GUADELOUPE	248	226	90,00%	312	312	305		5 072	-118	34
SARL ETPO MARTINIQUE	8	-2	100,00%	8	6					
SARL ETPO GUYANE	408	111	100,00%	393	393			27	1	32
SARL ECG (44-Nantes)	19	14	100,00%	26	26			76	1	
SARL IMMOBILIERE SANITAT (75-Paris)	8	1	99,00%	64	10					
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	498	85,00%	433	433			8	58	
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 045	85,00%	53	53			17 121	440	468
SAS SOMARE (72-Cherre)	300	676	85,00%	637	637			5 976	90	51
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	4 057	85,00%	1 346	1 346			10 468	1 327	859
SAS SOVEBAT (02-Gauchy)	300	354	85,00%	531	531			7 140	34	25
TOTAL				7 491	7 435	605		177 415	3 532	2 515
Etranger										
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5000 ⁽¹⁾	801 ⁽¹⁾	100,00%	4 344	4 344				45	
SARL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 ⁽¹⁾	- 42 795 ⁽¹⁾	90,00%	4	0	10 933		202	-75	
TOTAL				4 348	4 344	10 933		202	-30	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
Etranger										
TOTAL										
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France										
Etranger										
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France										
Etranger										
TOTAL				238	233	262		62 392	10 812	13
TOTAL GENERAL				12 077	12 011	11 800		240 009	14 314	2 528

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en K\$ pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 225	1 160	1 072	1 287	1 535
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	14 495	10 114	11 261	7 237	4 505
- Impôts sur les bénéfices	26	160		66	891
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	10 928	9 015	7 490	5 381	4 017
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	1 500	1 560	1 596	1 620	1 656
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	12,06	8,29	9,38	5,98	3,01
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	9,11	7,51	6,24	4,48	3,35
- Dividende net attribué à chaque action	1,25	1,30	1,33	1,35	1,38
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	4	3
- Montant de la masse salariale en KE	218	263	205	379	474
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	57	94	59	130	167

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2013 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 13 Juin 2014

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIFE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 Décembre 2013 s'établit à 12 120 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note II-Immobilisations financières de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : contrairement aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont mentionnés globalement pour l'ensemble des mandataires et non de façon individuelle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2014

RSM Secovec

ERNST & YOUNG Atlantique

Nicolas PERENCHIO

François MACÉ

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Acquisition d'un bien immobilier

Personne concernée

M. Daniel Tardy, administrateur.

Nature et objet

Votre société a autorisé l'acquisition d'un appartement situé au 2, place du Sanitat à Nantes détenu par M. Daniel Tardy par décision du conseil d'administration de votre société le 10 octobre 2013.

Modalités

Le prix d'acquisition a été fixé à € 331.000 sur la base d'évaluations immobilières, en fonction de l'état général du bien, de sa situation et du marché actuel.

2. Subvention d'équilibre accordée à la filiale E.T.P.O. Martinique (société détenue par votre société à 99 %)

Nature et objet

Votre société a accordé, eu égard à la situation financière de sa filiale E.T.P.O. Martinique, une subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune par décision du conseil d'administration de votre société le 10 octobre 2013.

Modalités

Pour l'exercice 2013, le montant de la subvention accordée par votre société s'est élevé à € 31.500. Le montant cumulé des subventions assorties de clauses de retour à meilleure fortune antérieurement accordées par votre société à la société E.T.P.O. Martinique s'élève à K€ 562 au 31 décembre 2013.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération de l'avance en compte courant consentie à votre société

Personne concernée

M. Daniel Tardy, administrateur.

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel Tardy sur la base du taux fiscalement déductible, soit 2,79 % au 31 décembre 2013.

Personne concernée	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
Daniel TARDY	20 218 €	678 €	Taux fiscalement déductible, soit 2,79%
TOTAL	20 218 €	678 €	

2. Contribution Groupe

Personnes concernées

MM. Olivier Tardy, administrateur et président-directeur général, Bernard Theret, administrateur et directeur général délégué, Daniel Tardy, administrateur.

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice
Entreprise BRITTON	63 696 €
COMABAT	123 941 €
ETPO	632 207 €
ETPO Guadeloupe	31 625 €
SOMARE	35 543 €
PICO Océan Indien	99 203 €
Jean NEGRI & Fils	59 257 €
SOVEBAT	40 224 €
TOTAL	1 085 696 €

3. Location de biens immobiliers

Personnes concernées

MM. Olivier Tardy, administrateur et président-directeur général, Bernard Theret, administrateur et directeur général délégué, Daniel Tardy, administrateur et M^{me} Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), administrateur.

Mise à disposition et sous-location de biens immobiliers moyennant une participation aux loyers et charges.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice
ETPO	251 731 €	Bureaux situés 2-3 place du Sanitat (Nantes) et 59, rue de la Boétie (Paris)
Alfred de Musset	200 €	Bureau situé 59, rue de la Boétie (Paris)
TOTAL	251 931 €	

4. Facturation de prestations administratives et comptables

Votre société facture à la société Océanic Promotion (détenue à 85 % par votre société) un forfait annuel couvrant les prestations administratives et comptables.

Pour l'exercice 2013, votre société a facturé à la société Océanic Promotion la somme de € 31.000 hors taxes.

5. Contribution versée au titre des frais de direction générale

Personnes concernées

M. Daniel Tardy, administrateur et M^{me} Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), administrateur.

La société Alfred de Musset vous facture une participation aux frais de direction générale dont la révision annuelle est basée sur l'indice Syntec.

Pour l'exercice 2013, votre société a pris en charge une somme de € 25.768 hors taxes au titre de cette contribution.

6. Rémunération des avances en compte courant consenties à votre société

Personnes concernées

MM. Olivier Tardy, administrateur et président-directeur général, Bernard Theret, administrateur et directeur général délégué, Daniel Tardy, administrateur et M^{me} Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), administrateur.

Rémunérations par votre société des avances en compte courant consenties par les filiales :

Sociétés concernées	Avances	Intérêts dûs au titre de l'exercice	Taux de rémunération
ETPO Guyane	416 231 €	475 €	rémunérées sur la base de la moyenne annuelle du T4M
COMABAT	1 201 710 €	3 742 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
ETPO Martinique	31 500 €		rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
PICO Océan Indien	504 128 €	19 910 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
Jean NEGRI & Fils	1 400 153 €	515 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
Alfred de Musset	380 937 €	1 134 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
SOVEBAT	713 834 €	1 834 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
ETPO	3 007 397 €	19 237 €	rémunérées sur la performance intégralement du placement dédié
TOTAL	7 655 890 €	46 847 €	

7. Rémunération des avances en compte courant accordées par votre société

Personnes concernées

MM. Olivier Tardy, administrateur et président-directeur général, Bernard Theret, administrateur et directeur général délégué, Daniel Tardy, administrateur et M^{me} Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), administrateur.

Rémunérations de votre société des avances en compte courant accordées aux filiales :

Sociétés concernées	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
ETPO Guadeloupe	304 785 €	284 €	rémunérées sur la base de la moyenne annuelle du T4M
Entreprise BRITTON	300 013 €	13 €	rémunérées sur la base de la moyenne annuelle du T4M
OCEANIC Promotion	140 €	140 €	rémunérées sur la base de la moyenne annuelle du T4M
TOTAL	604 938 €	437 €	

Prêts accordés par votre société à ses filiales

Personnes concernées

MM. Bernard Theret, administrateur et directeur général délégué, Daniel Tardy, administrateur.

Rémunérations des prêts accordés par votre société à ses filiales :

Sociétés concernées	Prêts accordés	Intérêts facturés au titre de l'exercice	Taux de rémunération	Échéance
SRL J. Verne Immobiliare	10 619 724 €	212 394 €	Taux fixe 2%	31/12/2013
SCCV Croix de Vie	560 000 €	11 266 €	Taux Euribor 3M +1,8%	01/04/2014
SCCV Croix de Vie	500 000 €	10 055 €	Taux Euribor 3M +1,8%	21/05/2014
TOTAL	500 000 €	10 055 €		

Orvault et Nantes, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

RSM Secovec

ERNST & YOUNG Atlantique

Nicolas Perenchio

François Macé

CIFE

Société Anonyme au Capital de 24 000 000 €uros

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
RESOLUTION N° 10**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 JUIN 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nantes et Orvault, le 28 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Atlantique

RSM Secovec

François MACÉ

Nicolas PERENCHIO

CIFE

Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY

Président - Directeur général

Sébastien GARNIER

Secrétaire Général

Assemblée Générale Mixte du 13 Juin 2014

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2013, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, des rapports du Président et des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne, approuve les comptes annuels 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2013 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2013.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat social de l'exercice 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **4 016 922,99 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	4 016 922,99 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	4 386 390,79 €
	<hr/>
- Formant un total de :	8 403 313,78 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve facultative	2 000 000,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,38 € par action	1 656 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	4 747 313,78 €
	<hr/>

TOTAL 8 403 313,78 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,38 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2014 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts et bénéficiera aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice 2010		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 560 000 €	1,30
Exercice 2011		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 596 000 €	1,33
Exercice 2012		Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 620 000 €	1,35

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION
(Actualisation des objectifs poursuivis par le programme de rachat du 14 Juin 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, rappelle que le conseil d'administration a été autorisé par la 5^{ième} résolution de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2013, avec faculté de déléguer, à acheter des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, avec pour principaux objectifs de :

- Annuler ultérieurement des actions dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Conserver des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Attribuer des options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- Attribuer des actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

En tant que de besoin, il est précisé que les actions acquises dans le cadre de ce programme de rachat peuvent aussi être allouées - voire réallouées - à d'autres objectifs, dès lors qu'ils sont conformes aux dispositions du Règlement Européen du 22 Décembre 2003 n° 2273/2003, en particulier en ce qui concerne :

- Délivrer des actions lors de l'exercice de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF au titre de programmes de rachat d'actions et, plus généralement, réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité boursière, la Société se réserve en outre la possibilité de procéder à la cession de ces actions, sur le marché ou hors marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

Aussi, L'Assemblée générale approuve cette actualisation des objectifs poursuivis par le programme de rachat du 14 Juin 2013.

SIXIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur **Laurent BILLES GARABEDIAN**, en qualité d'Administrateur, pour une durée de 3 ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

SEPTIEME RESOLUTION
(Nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur **Frédéric GASTALDO**, en qualité d'Administrateur, pour une durée de 3 ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

HUITIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à **15 000 Euros** à compter de l'exercice 2014, la rémunération annuelle globale allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.

NEUVIEME RESOLUTION
(Ratification du transfert du siège social de la société)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier, avec effet au 1^{er} Janvier 2014, le transfert du siège social de la Société **Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises "CIFE"**, à l'Immeuble Challenge 92, 1^{er} Etage – Bâtiment C2, 101, Avenue François Arago 92000 NANTERRE, transfert intervenu suite à la délibération du Conseil d'Administration du 9 Janvier 2014,

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de ratifier la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

"Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé à :

Immeuble Challenge 92, 1^{er} Etage – Bâtiment C2
101, Avenue François Arago
92000 NANTERRE"

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 120 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions, et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tout poste de prime et réserve disponibles.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, passer les écritures comptables correspondantes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.
